

Les Vigognes
1994 · n° 18
St Hippolyte
Bulletin Communal



LA DEMOCRATIE DIRECTE ...

A l'instar de nos amis suisses qui, par leurs "votations", interviennent directement dans les sujets majeurs qui préoccupent leur classe politique, les habitants de SAINT-HIPPOLYTE, en participant en nombre important - plus d'une centaine - à la dernière réunion publique organisée par la municipalité, le 22 novembre exactement, ont exprimé clairement leur volonté d'être consultés sur les grands projets intéressant directement notre cité.

L'aménagement de la Route du Vin - dans sa traversée du village - appelle effectivement deux questions majeures :

- quels sont les aménagements à apporter à la Route du Vin pour réduire avec efficacité la vitesse des voitures ?
- comment concilier la circulation piétonne avec le stationnement des voitures, notamment sur le tronçon Maison de Retraite / propriété HAEN Paul ?

Des propositions intéressantes ont émergé et un consensus général s'est dégagé en fin de réunion.

Les services techniques de l'Équipement transposent actuellement sur plans les conclusions arrêtées. Dès réception, ces plans seront affichés en mairie pour consultation par la population.

Une large information sera mise en place le moment venu.

Merci à tous les participants pour le sérieux des propos échangés, pour les propositions constructives avancées.

La preuve est apportée que le recours à la population - organisé dans un cadre préalablement défini - ne peut être que bénéfique.

La preuve est apportée que ce genre de dialogue doit être poursuivi dans l'avenir.

Dans l'immédiat, recevez pour vous et les vôtres, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 1995.

R. HERTFELDER

Direkte Demokratie

Wie unsere Schweizerfreunde die mit ihren "Votations" (Volksabstimmungen) direkt mitreden in der Erledigung der Hauptangelegenheiten, die ihre politische Klasse angehen, so haben die Einwohner von St-Hippolyte klar zum Ausdruck gebracht, dass sie gewillt sind, bei allen grossen Projekten, welche unsern Ort direkt betreffen, befragt zu werden, dies am 22. November, bei der von der Gemeindeverwaltung einberufenen öffentlichen Versammlung, der mehr als hundert Personen beiwohnten.

Es ist Tatsache, dass bezüglich Instandsetzung der Route du Vin im Innern der Ortschaft zwei Hauptfragen aufgeworfen werden :

- welche Einrichtungen sind an der Route du Vin vorzunehmen, um wirksam die Geschwindigkeit der Motorfahrzeuge zu mässigen ?
- auf welche Art kann der Fussgängerverkehr mit der Stationierung der Wagen erträglich gemacht werden, besonders auf der Strecke "Maison de Retraite" bis Eigentum Haen Paul ?

Bemerkenswerte Vorschläge wurden hervorgebracht und allgemeine Zustimmung herrschte am Ende der Versammlung.

Die technischen Dienststellen des "Equipement" übertragen zur Zeit die gemachten Schlussfolgerungen auf Pläne. Sofort nach Erledigung werden dieselben auf der Mairie angeschlagen, zur Kenntnisnahme durch die Bevölkerung.

Zur gegebenen Zeit wird eine weite Bekanntgabe vorgenommen.

Ich danke allen Teilnehmern für den Ernst mit welchem die Besprechung geführt wurde sowie für die vorgetragenen konstruktiven Vorschläge.

Der Beweis ist erbracht, dass eine Befragung der Bevölkerung, wenn sie in einem bestimmten vorhergehenden Rahmen vorgenommen wird nur vorteilhaftig sein kann.

Der Beweis ist erbracht dass diese Art von Gesprächsform in Zukunft weitergeführt werden muss.

Im Augenblick entbiete ich Ihnen und allen der Ihrigen meine besten Wünsche auf ein gutes und glückliches Jahr 1995.

R. HERTFELDER

RETROSPECTIVE 1994

JANVIER - FEVRIER :

Tandis que s'achèvent les travaux d'évacuation des eaux pluviales de la Route du Vin, est d'ores et déjà entamé un chantier en zone artisanale qui dotera la rue des Noyers d'un éclairage public de qualité et d'un revêtement en bitume.

La pose des conduites dans la Route du Vin se chiffrera en définitive à 596.600,34 F/H.T. pour la Commune, compte tenu d'une subvention du Conseil Général du Haut-Rhin d'un montant de 263.440 F.

Les travaux en zone artisanale, quant à eux, s'achèveront en novembre 1994 pour un investissement de l'ordre de 398.388,46 F/H.T., bénéficiant d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 84.601 F.

.../...

MARS :

Le Budget Primitif 1994 est voté par le Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

. Fournitures	226.900
. Personnel	1.482.000
. Impôts	253.000
. Travaux d'entr. et services	861.600
. Participations	601.200
. Subventions	200.000
. Frais de gestion	359.200
. Frais financiers	674.100
. Autofinancement	506.000

RECETTES

. Produits exploitation	283.803
. Produits domaniaux	1.195.150
. Recouvr. - Subventions	447.500
. Dotations de l'Etat	946.093
. Impôts indirects	214.200
. Impôts directs	20.600
. Contributions directes	1.692.098
. Travaux en régie	30.000
. Produits exceptionnels	200
. Excédent reporté	334.356

Equilibré à 5.164.000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

. Remboursement d'emprunts et dettes	506.000
. Acquisitions mobilier	251.600
. Travaux de bât.	40.000
. Travaux de voirie	218.200
. Travaux divers	51.800

RECETTES

. Subventions	27.310
. Autofinancement	506.000
. Fonds de compensation TVA et participations	413.200
. Emprunts	121.090

Equilibré à 1.067.600

LES QUATRE TAXES

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4.340.000	4,00 %	173.600
Taxe foncière propriétés bâties	4.012.000	5,18 %	207.821
Taxe foncière propriétés non bâties	1.160.000	31,96 %	370.736
Taxe professionnelle	6.277.450	11,26 %	706.841

.../...

AVRIL :

Vous étiez plus d'une centaine à répondre, le 9 avril, à l'appel du Conseil Général du Haut-Rhin et de la Municipalité, qui conviaient la population haut-rhinoise au désormais traditionnel "Osterputz" des berges de rivières, des bords de route, des voies ferrées, des pistes cyclables, des forêts, des parkings, des parcours de santé, des sentiers de promenade, des aires de pique-nique, ...

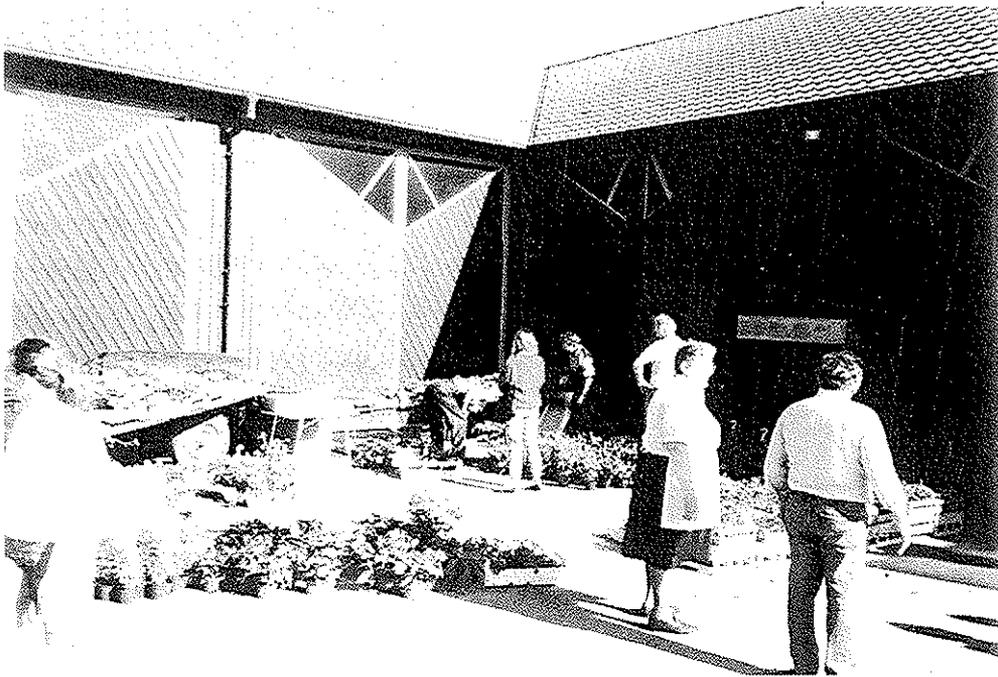
La "cuvée" 94 a encore été très bonne, car il reste du travail à faire pour changer les comportements d'une minorité de concitoyens indéclicats ou indisciplinés qui continuent, non seulement à vider leur cendrier aux feux tricolores, à jeter des papiers gras dans la rue, mais aussi à alimenter ou à créer des dépôts sauvages inesthétiques et polluants dans les sous-bois.



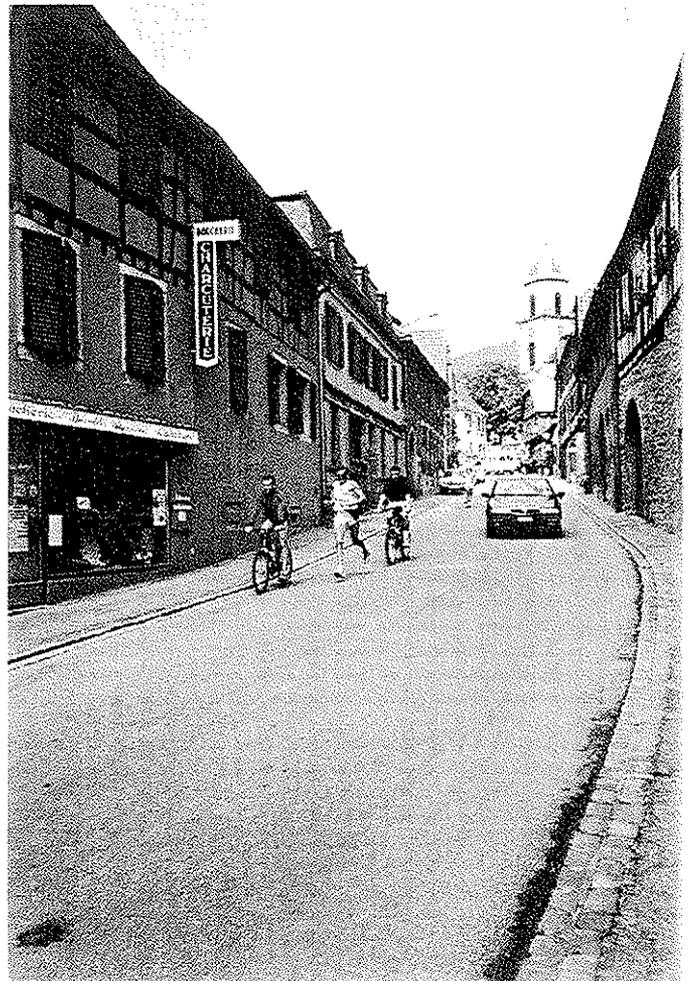
.../...

MAI :

Encore beaucoup d'affluence lors de la journée géraniums organisée dans la cour de l'atelier communal , grâce à la collaboration du Gaec BAUER de SELESTAT.



Mais vraiment peu, trop peu de monde au passage de la 1ère édition du Marathon du Vignoble qui n'a connu qu'un succès mitigé.



JUIN - JUILLET :

LE REAMENAGEMENT DES ANCIENS SITES DE RECHERCHE MINIERE DE SCHAENTZEL ET TEUFELSLOCH EST TERMINE

C'est au début des années 50 qu'est mise en évidence la présence d'uranium près du Mont-Schaentzel. Des sondages de reconnaissance sont effectués de 1954 à 1956 sur les communes de Bergheim et Saint-Hippolyte. Des travaux miniers (un puits de 2 mètres de diamètre et quatre galeries horizontales en croix) permettent d'extraire 4000 tonnes du "gisement" de Teufelsloch, sur la commune de Saint-Hippolyte. Les teneurs varient entre 0,3 et 1,4 kilogramme d'uranium par tonne de roche extraite. Ce minerai est entreposé en surface. Des calculs sommaires permettent d'estimer un potentiel géologique d'environ 1000 tonnes d'uranium dans des minerais schisteux à faible teneur.

Une petite installation pilote de traitement est construite sur le site du Teufelsloch : des essais de mise en solution de l'uranium, adaptés à la nature du minerai, sont réalisés en 1961 et 1962. Les résultats obtenus sont peu satisfaisants, et le rendement est insuffisant pour procéder à la mise en exploitation économique à l'échelle semi-industrielle. Cette installation est totalement démontée et enlevée en 1980. Le puits est remblayé. Il reste sur le site 2600 tonnes de minerai à faible teneur, ainsi que 1400 tonnes de résidus issus de l'essai de traitement, également de faible radioactivité.

Les travaux de réaménagement des anciens sites miniers de Schaentzel et Teufelsloch, entrepris par COGEMA en mai 1994, ont consisté, après consultation de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), à effacer toute trace de l'activité de recherche minière. A l'occasion d'une coupe à blanc programmée par l'ONF, le minerai de faible teneur qui avait été extrait du sous-sol, et les résidus issus des essais de traitement ont été regroupés, puis recouverts de grès non radioactifs provenant des abords immédiats.

.../...

Le remodelage engendré par ces mouvements de terre a permis une insertion harmonieuse du site dans le relief local. Ils sont aujourd'hui achevés et seront complétés par une revégétalisation adaptée du site que COGEMA a confié à l'ONF.

Ces travaux ont fait l'objet, avant et après leur réalisation, d'une information des élus et de la population voisine (notamment, réunion en Préfecture le 26 janvier, réunion publique à Saint-Hippolyte le 26 avril, visite des sites après travaux le 6 juillet), et dont la presse régionale s'est fait l'écho.

Une campagne de mesure de l'impact radiologique a été effectuée avant les travaux de réaménagement ; une autre a eu lieu après : elle confirme que la radioactivité du site est à présent tout à fait comparable à celle qui existe naturellement dans son environnement proche. Cela confirme l'absence d'impact radiologique, et aucune précaution particulière ne s'impose donc quant au passage du public. Le domaine forestier peut, sans problème, continuer à être exploité ; seules les fouilles devront être interdites.

COGEMA reste propriétaire des 102 hectares acquis en avril 1956 par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique, maison-mère de Cogema qui fut créée en 1976) auprès de la Forêt Nationale, et toujours gérés par l'Office National des Forêts, tant pour l'exploitation forestière que pour le droit de chasse. Le titre minier, dit "concession de Saint-Hippolyte", est toujours valide : Cogema souhaite le conserver, et c'est pour cela qu'elle engage une procédure dite de "délaissement", plutôt que d'"abandon", ce qui signifierait qu'elle renonce effectivement au titre minier. Dans le cas du délaissement, le contrôle du site et de son impact sur l'environnement relève toujours de la police des mines dont l'application est supervisée par la DRIRE.

.../...

Les appareils autonomes de mesures (dosimètres solaires) restent ou ont été remis en place lorsqu'ils ont dû être déplacés pendant la durée des travaux. Les résultats sont régulièrement transmis à la DRIRE d'Alsace qui donnera à COGEMA les directives de surveillance. Ces contrôles seront effectués pendant le temps nécessaire pour confirmer que l'équilibre atteint est effectivement stable. Au vu des résultats obtenus, COGEMA sollicitera auprès de la DRIRE, le cas échéant, l'autorisation d'alléger les contrôles, voire de les supprimer.



AOUT :

La traditionnelle tournée du jury des maisons fleuries a eu lieu sous un soleil de plomb et a permis de relever un fleurissement exceptionnel et tout particulièrement au niveau des espaces verts communaux.

MAISONS SANS JARDIN

ANNEE 1994



1.	BLEGER André	63 route du Vin	18,00
2.	SONNTAG André	3 place de l'Hôtel de Ville	17,75
3.	JEUDY André	5 rue de la Montée	17,25
4.	FAETIBOLT Jean	7 rue des Remparts	17,13
5.	MEYER Marguerite	9 rue des Remparts	17,13
6.	WEISS Denise	44 route du Vin	17,13
7.	KLEIN Jean-Pierre	12a rue de la Montée	17,00
8.	SCANDELLA Gérard	23 rue des Cigognes	17,00
9.	SONNTAG Hippolyte	17 rue des Cigognes	17,00
10.	HUMBRECHT/COLLAONE René	15 rue de la Montée	16,88
11.	MULLER Marcel	25 rue St Fulrade	16,88
12.	BAGY René	5 place du Tilleul	16,63
13.	KUSTER Marie-Thérèse	40 route du Vin	16,63
14.	SIMMLER Maurice	1 place de l'Hôtel de Ville	16,63
15.	BOMMENSATT Jean	36 rue du Collège	16,38
16.	CORDONNIER Emile	3 rue des Cigognes	16,38
17.	SCANDELLA Marguerite	15 rue des Cigognes	16,38
18.	WEISS Richard	7 rue du Collège	16,38
19.	BLEGER Claude	92 route du Vin	16,25
20.	HAEN Marthe	43 route du Vin	16,25
21.	LAMBERT Jean-Pierre	38 rue du Collège	16,25
22.	JUCHERT Thérèse	6 rue du Collège	16,13
23.	GASSMANN Raymond	7 rue de l'ancien Abattoir	16,00
24.	PICHEGRU Jean-Henri	50 route du Vin	16,00
25.	BREITEL Louis Vve	1 place du Tilleul	15,75
26.	CARL Laurent	7 rue de la Montée	15,75
27.	MULLER Louis	32 route du Vin	15,75
28.	VEYSSIERE Hélène	3 rue des Remparts	15,63
29.	FAHRER Liliane	24 route du Vin	15,50
30.	MEYER Bertrand	13 rue Charles Bléger	15,50

MAISONS AVEC JARDIN

ANNEE 1994



1.	OPPERMANN André	16 avenue de l'Europe	19,00
2.	GASSMANN Charles	5 rue du Parc	18,63
3.	ILTIS Jacques	1 rue Schlossreben	18,38
4.	KOEBERLE Georges	15 rue du Général de Gaulle	18,13
5.	DOCHTER Pierre	7 avenue de l'Europe	17,88
6.	BLEGER Philippe	22a avenue de l'Europe	17,63
7.	GAULY Louis	4 rue de la Paix	17,50
8.	RAFFATH Claude	3 avenue de l'Europe	17,50
9.	KNIEBIHLI André	9 rue du Général de Gaulle	17,50
10.	KOEBERLE Alphonse	12 rue de la 5e D.B.	17,50
11.	MULLER Gérard	6 rue de la 5ème D.B.	17,38
12.	POTHERAT Armand	11 rue de la Paix	17,33
13.	FOUQUET Patrick	18 avenue de l'Europe	17,25
14.	TREIBER Francis	26 avenue de l'Europe	17,13
15.	KLEIN Raymond	14 rue de la 5e D.B.	16,88
16.	FRITSCH Bernard	7 rue du Général de Gaulle	16,88
17.	WACH Jean-Marie	6 rue de la Paix	16,83
18.	HAEN Alphonse	17 rue du Général de Gaulle	16,75
19.	OPPERMANN Jean-Claude	1 rue de la Paix	16,67
20.	BUCHER-VOGEL Lucie	88 route du Vin	16,33
21.	STERMANN Florence	12 rue du Général de Gaulle	16,25
22.	HERTFELDER Robert	93 route du Vin	16,13
23.	BASTIEN Auguste	1 rue de la 5e D.B.	16,00
24.	GERBER Fernand	99 route du Vin	15,88
25.	QUINTANA Antoine	21 rue de la Chapelle	15,88
26.	MESCHBERGER Joseph	104 route du Vin	15,75
27.	BLEGER Gilbert	4 route du Vin	15,75
28.	WANNER Albert	19 rue du Général de Gaulle	15,63
29.	KUSTER Alphonse	23 avenue de l'Europe	15,63
30.	EGELE Raymond	20 avenue de l'Europe	15,50
	SCHAEFFER Francis	29 rue de la Chapelle	15,50

SEPTEMBRE :

Une fois de plus, MM. René BAGY et Claude HUBER avaient invité leurs troupes à participer aux travaux de consolidation d'un chemin du vignoble. Et ils sont venus nombreux pour réaliser en l'espace de 15 jours, pas moins de 260 mètres de voirie en béton dans le Hohlweg.

Encore un grand bravo et merci à tous ceux qui, en raison de la main-d'oeuvre fournie, ont permis de limiter les frais engagés à 69.752,87 F.



OCTOBRE :

Une récolte exceptionnelle, tant du point de vue qualitative que quantitative, malgré un temps exécrationnel.

RESULTATS 1994

Appellation Alsace

Chasselas	397,52 a	325,07 hl
Sylvaner	4 471,74 a	4 155,10 hl
Pinot Blanc/Auxerrois	2 525,09 a	2 813,45 hl
Edelzwicker	520,49 a	892,36 hl
Riesling	5 454,24 a	4 995,24 hl
Tokay Pinot Gris	2 349,76 a	2 353,55 hl
Muscat d'Alsace	727,74 a	763,19 hl
Gewurztraminer	4 006,55 a	2 951,73 hl
Pinot Noir	2 326,52 a	2 202,11 hl
<u>TOTAL ALSACE</u>	<u>22 779,65 a</u>	<u>21 451,80 hl</u>

Appellation Cremant d'Alsace

Pinot Blanc/Auxerrois	1 397,13 a	1 339,22 hl
Riesling	40,93 a	29,96 hl
Pinot Gris	493,55 a	445,39 hl
Pinot Noir	344,77 a	343,69 hl
Chardonnay	44,82 a	42,00 hl
<u>TOTAL CREMANT</u>	<u>2 321,20 a</u>	<u>2 200,26 hl</u>

TOTAL RECOLTE AOC DE LA COMMUNE	25 100,85 a	23 652,06 hl
------------------------------------	-------------	--------------

.../...

NOVEMBRE

A la suite de la brutale disparition de Jean BIRG, Conseiller Municipal et Président de l'Association Sportive, l'assemblée communale a décidé d'apposer une plaque commémorative en son honneur au stade municipal. Cette plaque a été dévoilée le 25 novembre conjointement par son épouse Carole et par le Maire, en présence de la quasi-totalité des membres de l'Association Sportive, du Comité des Fêtes et de ses nombreux amis et connaissances.

oOo

L A L I B E R A T I O N

Le 27 novembre, ST-HIPPOLYTE, RODERN et RORSCHWIHR ont vibré au rythme de la Commémoration du 50ème anniversaire de la libération.

Cet anniversaire a été célébré avec un éclat tout particulier. Les habitants ont pavoisé pour la circonstance de bleu, blanc, rouge les différentes rues. Même le clocher de l'église avait été décoré du même drapeau que celui qui, il y a 50 ans, avait été installé en l'honneur de l'arrivée des Alliés.

Après la grand'messe, célébrée par le Père HASLER, le cortège s'est ébranlé en direction du Monument aux Morts, ouvert par la garde montée des brigades vertes, suivi par les Sapeurs-Pompiers et les cliques de RODERN, RORSCHWIHR et ST-HIPPOLYTE, sans oublier la Société de Musique Echo du Haut-Koenigsbourg, un détachement du 152ème Régiment d'Infanterie de COLMAR, les portes-drapeaux, les enfants des écoles agitant leurs petits fanions, ainsi que de nombreuses personnalités, élus, représentants militaires, présidents d'associations, anciens combattants, ...

.../...

Lors de la cérémonie devant le Monument aux Morts, toute empreinte d'émotion, M. Richard WEBER, Maire de RORSCHWIHR, rappella les noms des personnes des trois communes tombées durant les hostilités.

Le défilé, clos par de nombreux véhicules américains d'époque, a ensuite rejoint le jardin de ville où le Maire de ST-HIPPOLYTE a décerné la médaille d'honneur de la Ville à M. Georges KOEBERLE, Adjoint au Maire et Président de la section locale des Anciens Combattants et de l'Amicale des Diables Rouges, et à ceux qui ont participé à la libération : MM. Marcel BENARD, Jean HORELLOU, Paul ROCCHI, Louis BRENIER, Jean FREDJ, Roger MICHELON, Joseph GARDYF, Robert PORCHERY, Gustave MAURIN, Robert SPAETY et Marcel GRAEBER, ainsi qu'à MM. Gérard BAGY, Bruno FERRY et Raymond SEILLER pour l'organisation de l'exposition.

Des diplômes de l'U.I.A.C.A.L. ont été décernés aux historiens locaux MM. Adolphe NOBEL et Auguste MEYER ainsi qu'à MM. Gérard BAGY, Raymond SEILLER et Bruno FERRY.

Enfin, le Capitaine REMAUD, commandant la 12ème Compagnie du 152ème R.I., s'est vu remettre le diplôme d'honneur de l'Amicale des Diables Rouges de ST-HIPPOLYTE.

La cérémonie s'est poursuivie par l'inauguration de l'exposition, fort riche en photos, témoignages d'époque, matériel, uniformes de guerre, véhicules militaires.

Que soient encore remerciés tous les acteurs de cette mémorable journée.

oOo

.../...

De nombreux témoignages de reconnaissance nous ont été adressés dont nous nous permettons de publier quelques extraits.

Lettre de M. Marcel BENARD, Président de l'Association Rhin et Danube, Section Commercy/St-Mihiel :

Par cette présente, je viens vous témoigner toute ma reconnaissance, et mes remerciements pour l'immense plaisir, et l'émotion que j'ai ressentie en ce jour mémorable du cinquantième anniversaire de la libération de votre charmante Ville, le 27 Novembre.

Oui, je l'avoue, je n'ai pu me retenir de verser quelques larmes, en mémoire de mes deux Camarades disparus, surtout envers Joseph MEDINA, qui fût déchiqueté, et qui reposa de nombreuses années dans votre cimetière, avec sur sa croix cet épithaphe douloureux, "Inconnu", et que la chance, et l'aide apportée par votre Municipalité, et les Nécropoles Nationales, m'a permis de le retrouver.

Au cours de ces cérémonies, je fus ému par Mr Jean BIECHER Négociant en vins, lorsqu'il m'apprit qu'il nous avait vu, blessés dans une jeep, et déposés au poste de secours. Il avait six ans !!. Puis une Dame se rappela de cela, elle avait seize ans. !!

Que de souvenirs douloureux, mais compensés par votre accueil, et celui de la population de votre Ville, et celle des deux Villages voisins, ainsi que les Maires de RODERN et RORSCHWIR !!, cela nous réchauffe le coeur.

Que dire aussi de Mr BAGY Gérard, et de ses Camarades !!

Quel travail admirable, pour perpétuer ce souvenir !!

Quel dévouement, justement récompensé par vous.

Mes Amis "RHIN et DANUBE" se joignent à moi, pour vous remercier une nouvelle fois. Vive l'ALSACE, Vive ST-HIPPOLYTE, ou j'ai versé mon sang, pour la Liberté.

Lettre de M. Jean HORELLOU de Villers-Semeuse.

Encore un grand merci pour ces journées, qui pour moi
sont des souvenirs que je ne veux oublier. Le retour s'est très bien
passé, je voudrais, s'il est possible, remercier Gérard pour sa
gentillesse et surtout de m'avoir remonté les points chauds de 1945 où
avec nos frères d'armes avons été et aussi des explications très éclairées
ainsi que toutes les personnes qui nous ont si gentiment accueillis.
Ressortir d'Alsace, c'était un vieux rêve qui a été réalisé par des
gens beaucoup plus épanouissants que certains de chez nous.
J'ai retrouvé à peu près tout ce que j'ai connu et vu à
St Hippolyte en 45, cela je ne suis pas près de l'oublier.

M. le Colonel Henry-Jean FOURNIER a exprimé sa gratitude pour
l'accueil qui lui a été réservé et souligne que ...

La densité et la qualité de ce que nous avons partagé
nous a fait mesurer tout le travail qui a été
nécessaire pour préparer cette réussite et obtenir l'adhésion
de tous.

... / ...

BEACHHEAD NEWS

This Newspaper Must Not Fall Into Enemy Hands

No. 160

Founded on the Anzio Beachhead

Monday, December 4, 1944

Battle for Selestat Still Raging

U.S. 3d Army Crosses Saar

Soviet Offensive Growing in Intensity

Ribeauville, Saint Hippolyte Taken

36th Rescues Forced Down Tank Airmen

Russian's Push Nears Austrian Border

B-29's Hit Tokyo Aircraft Factory

COV. Dec. 3 — The Russian Danube offensive, now just a from the Austrian border. In area today and the sector main railway from the River almost to the city of Duna. 46 miles from Budapest. completely cleared of Axis

German and Hungarian units are being enveloped by mobile units, while over stretches of the Hungarian Balator. Axis units are re- g in confusion.

northeastern Hungary, the besieged Miskolc. of the Hungarian war in- powerful defense base, and communications center. Re- ated that the "Detroit of before Red units entered to order to the city.

German command is vainly tting to switch its troops one sector to another in a

U.S. STRATEGIC AF MAKES RECORD DROP

EDON. Dec. 3—The United Strategic Air Forces in Eu- in their intensive assault upon war industries in Novem- ipped more than 50 thousand can tons of high explosives incendiaries on synthetic oil and refineries, steel mills, y centers and other targets. officially announced tonight. ew record total of 63 thousand f bombs was dropped on Ger- during November by the RAIF er Comand. The previous t monthly total was 50 thou- in October.

British Air Ministry's statis- review shows that in Novem- here were nearly twice as sorties by night as by day. nter Command activities dur- e month included 30 missions it V-2 targets in Holland. enpoint, power attacks re- in direct hits on reaction and

WASHINGTON, Dec. 3—The M- sashimo Aircraft Factory was the main target in the latest Tokyo raid by American B-29 Superfort- resses, said a War Department commu- nique issued today. This is the fourth attack on the Japanese cap- ital in the past eight days.

One B-29 was lost over the tar- get after an attack by Japanese fighters.

Results of the bombing were reported good and the weather was clear, permitting daylight visual bombing.

Several formations that came over later encountered moderately strong Japanese fighter opposition and destroyed four Japanese planes with eight others "probable."

The War Department commu- nique added "the last squadron to reach the target observed in the bombed area several large fires whipped up by unusually high winds."

It is presumed that the Super- forts came from Saipan bases.

(FROM PRESS DISPATCHES)— Frontline correspondents tonight Sunday, report American troops of the 3rd Army have crossed the Saar river at Saarlautern after taking the bridge intact.

American infantry of the 1st Army have taken Luchem, a town a mile and a half south of Iden. General Dempsey's British 2nd Army launched a local attack in the Venlo sector of Holland and tonight British troops are reported fighting in the city itself. Venlo is at the right base of the British sa- lent reaching to Arnhem.

General Leclerc's French tanks of the American 7th Army, driving south down the Rhine corridor to close the Balckes cross-Rhine es- cape gap are only seven miles north of Colmar.

The exact position of General de Tassigny's forces driving north for the linkup is uncertain, but unoffi- cial press reports have put them in making the German escape gap an area just south of Colmar, thus little more than 10 miles wide at the Rhine.

From Venlo down the Maas, Roer, Saar and Rhine, the Germans are clinging grimly to their bridge-

(Continued on Page Four)

Greek Royalists Massacre 15, Wound 149 Athens Patriots

ATHENS, Dec. 3 (Reuters) — Greek Government police opened fire with machine guns today on thousands of EAM (Greek National Liberation Front) members as they marched past the Royal Palace in the heart of Athens. Fifteen were killed and 149 were wounded in four main clashes.

As the first shattering waves of machine gun bullets swept the demonstrators they flattened them- selves on the ground while the po- lice continued for 20 minutes to rake the procession with small arms ammunition.

The firing ceased temporarily and two trucks carried 15 dead from the scene. Then a second body of members came down the street and were fired upon as they tried to save the blood-stained Ameri-

the Union Jack that the EAM had carried with them.

This time the police increased the intensity and range of their fire, using heavier weapons. The dem- onstrators included young women and girls, several of whom were wounded.

A few British armored cars were present at first while others arriv- ing later parked among the scat- tered remains of the demonstrators, which were banded in several small groups on the roadway soaked with blood.

The first shots appeared to have been fired from the rooftops and balconies of the five-storied police building, which commanded a wide view of the square where the dem- onstrators massed for their "Yorbid- den march." The procession had been

The furious fight for the city of Selestat raged through the second day yesterday. Units of the 36th and 103rd Divisions penetrated into al- most all parts of the city against savage German resistance.

During the morning men of Col. Claudius L. Lloyd's 409th Infantry Regiment slowly forced the Nazis to withdraw and shortly after noon had beaten them back within the ancient walled town in the heart of the city. The Germans, however, attacked with the support of tanks, but withdrew after a half-hour duel with our tank destroyers and tank-infantry assault teams.

In fighting characterized by much hand-to-hand battle, doughboys of both divisions cleared house after house with hand grenades. Much of the stiff resistance was attributed to the great number of automatic weapons employed by the Germans. Pressing east into the Rhine Val- ley, the 3rd Battalion of the 143rd Infantry Regiment captured the

(Continued on Page Four)

8th Threatens to Snap Reich's Line Between Faenza and Ravenna

ROME, Dec. 3—A steady 8th Army advance up the Po Valley is now threatening to snap the hinge of the German line between Faenza and Ravenna. Fair weather is helping the Allied push which may soon imperil the German's tenacious but flimsy grip on the whole Ravenna coastal area.

The Germans have been drive back to within a mile or so of Rus- sian important communications center along the Faenza-Ravenna road. This German setback followed the northwards drive on the broad front between the Lamone and Monto: Rivers supported by tanks.

Indian troops, after capturing the village of Alberete, cut the Faenz- Russi road about five miles north east of Faenza. Offering little re- sistance the Germans fell back overnight, establishing new position just south of Russi along the bank of the Soule Canal, one of the main waterways bisecting the marsh

(Continued on Page Four)

Jour de fête

hier... comme aujourd'hui



DECEMBRE :

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont permis d'achever deux chantiers entamés cet automne en forêt: le captage de sources.

Soucieux d'assurer à la population un approvisionnement en eau de bonne qualité, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en eau potable et la Commune de ST-HIPPOLYTE ont décidé de capter certaines émergences qui avaient été localisées dans le massif forestier du Taennchel et du Kochersberg.

La source n° 12, captée pour le compte du S.I.A.E.P. de ST-HIPPOLYTE et Environs (regroupant les communes de ST-HIPPOLYTE, ORSCHWILLER, RODERN et RORSCHWIHR) produira un débit d'environ 20 m³ par jour.

Le raccordement de ce captage sur les installations du syndicat a été réalisé au moyen d'une canalisation en fonte ductile d'une longueur totale de 820 mètres.

Quant à la résurgence, située à quelques 150 mètres du réservoir du Rott, et captée pour le compte de la commune, elle produit, à l'heure actuelle, environ 11 m³ par jour.

Ces deux sources seront raccordées après analyse concluante.



ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1994

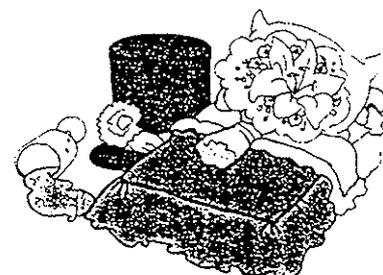


LES NAISSANCES :

- ° **Charline**, née le 12 février, fille de Franck PEPION et de Nathalie CARDIN
- ° **Alexandre**, né le 27 février, fils de Michel THIRION et de Dominique KUBLER
- ° **Julien**, né le 30 mars, fils de Frédéric MEYER et de Angélique VOGEL
- ° **Marianne**, née le 19 juillet, fille de Jacques KOEBERLE et de Odile HUGOT
- ° **Robin**, né le 12 septembre, fils de Bernard BAGY et de Brigitte KLUR
- ° **Emilie**, née le 23 novembre, fille de Claude HAEN et de Marguerite BIANCHI

LES MARIAGES :

- ° le 26 mars : Karl Heinz PFAU et André BRAUNBARTH
- ° le 28 mai : Christian SCHROEDER et Carine DE BELLIS
- ° le 24 juin : Bernard BAGY et Brigitte KLUR
- ° le 9 juillet : Christian HEYBERGER et Claudine THIRIET
- ° le 9 juillet : Christian BOROCCO et Hélène MEYER
- ° le 16 juillet : Pascal COTE et Laura ZIMMERMANN
- ° le 20 août : Dominique KLEIN et Claire BOUCHERY
- ° le 26 août : Claude HAEN et Marguerite BIANCHI
- ° le 27 août : Nicolas CORDONNIER et Alejandra REGAGNON PEDRERO
- ° le 3 septembre : Philippe SCHMITT et Muriel KRACHER
- ° le 1er octobre : Pascal VIELL-RAFFESTIN et Christine HININGER



LES DECES :

- ° le 11 janvier : Suzanne REINBOLD
- ° le 24 janvier : Jean GASSMANN
- ° le 9 février : Madeleine BOHN veuve HEYBERGER
- ° le 12 février : Joséphine KIENTZEL veuve BUTSCHER
- ° le 7 avril : Adolphe ZURBACH
- ° le 7 avril : Joseph ARTH
- ° le 29 avril : Marie BIRG veuve MEYER
- ° le 23 mai : Marie GERHARD veuve ABT
- ° le 12 juillet : Jean BIRG
- ° le 15 juillet : Joseph HERRBACH
- ° le 15 août : Henriette FUCHS veuve WALTZ
- ° le 14 septembre : Armand SCHMITT
- ° le 21 octobre : Emile DANNER
- ° le 8 novembre : Marthe REINBOLD épouse BERMANN
- ° le 11 novembre : Henri SONNTAG

Les nouveaux habitants de notre commune

- SELIGHINI Eric 60 route du Vin
- KOEBERLE Bruno 61 route du Vin
- REMETTER Sylvie " "
- MICHEL Olivier 12A rue de la Montée
- AYCETIN Suleyman et Esme
et leurs enfants Durdu et Selfet 80 route du Vin
- GERAN Annick 2 rue Windmuehl
- SCHMITT Philippe
et KRACHER Muriel 27 rue des Cigognes
- ROSENZWEIG Michel 79 route du Vin
- CANE Isabelle " "
- KAYSER Alain 60 route du Vin
- SCHMITT Camille 48 rue du Collège
- KUM Turan et Nergiz
et leur fille Emine 80 route du Vin
- PEPION Franck et Nathalie
et leur fille Charline 8 rue Charles Bléger
- COLLING René 39 route du Vin
- EVRARD Francine " "
- BRICKERT Antoinette 79 route du Vin
- CHATOUX Patrick 2 rue des Vignerons
- TOMAS Paulo et Andrée 4 annexe Gare
- LUDWIG Robert et Michèle 14 rue des Remparts
- COUTRET Jocelyne 25A rue de la Montée

J O Y E U X A N N I V E R S A I R E



80 ANS

MULLER Cécile	1e 21.01
ADOLF Georges	1e 26.03
SONNTAG Hippolyte	1e 26.03
RITTIMANN Marcel	1e 05.07
WITTNER Jeanne	1e 01.12

81 ANS

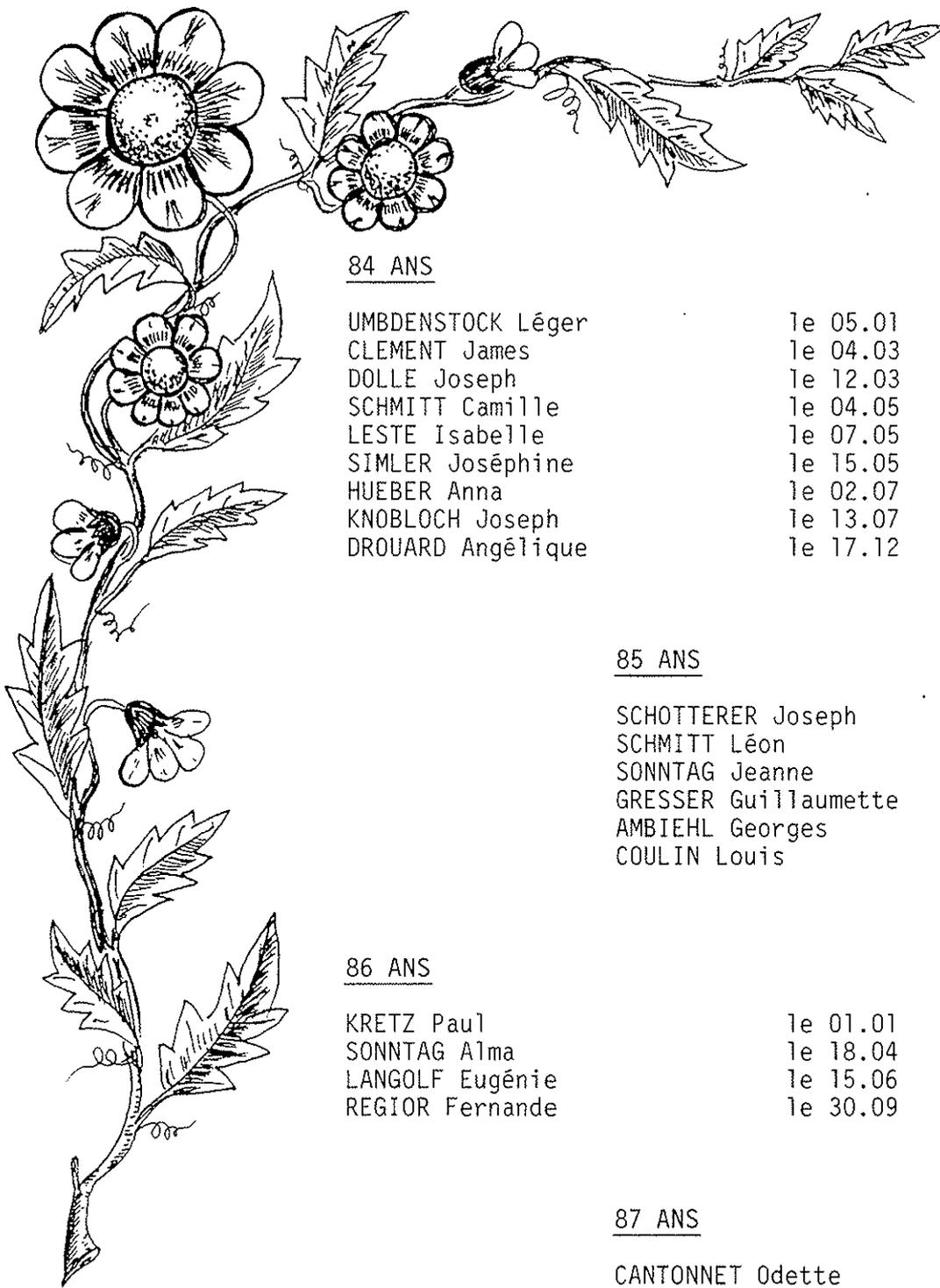
KIENTZEL Camille	1e 16.03
KOEBERLE Charlotte	1e 24.05
LANGOLF Fanny	1e 01.07
KIENTZEL René	1e 27.07
DEUBEL Emile	1e 21.10
ZWICKERT René	1e 14.12

82 ANS

SCHOTTERER Marie-Odile	1e 24.03
ANDLAUER Joseph	1e 08.06
KELLER Arsène	1e 15.06
KOEBERLE Ernestine	1e 20.07
MERILLON Louis	1e 24.07
KOLB Rosalie	1e 03.08
BREITEL Maria	1e 09.08
MUNSCH Marie	1e 20.08
BERMANN Henri	1e 24.09
KUSTER Marie-Thérèse	1e 07.11

83 ANS

GOLLENTZ Florence	1e 04.01
MURER Victorine	1e 16.07
BERGER Ada	1e 23.07
BAEHR Marie	1e 01.08
BUSSER Lucie	1e 19.08
VOGEL Armand	1e 28.09
KELLER Marthe	1e 06.10
KUHN Joseph Florent	1e 03.11
BOMMENSATT Marie	1e 06.11
WOLFF Marguerite	1e 26.11



84 ANS

UMBDENSTOCK Léger	1e 05.01
CLEMENT James	1e 04.03
DOLLE Joseph	1e 12.03
SCHMITT Camille	1e 04.05
LESTE Isabelle	1e 07.05
SIMLER Joséphine	1e 15.05
HUEBER Anna	1e 02.07
KNOBLOCH Joseph	1e 13.07
DROUARD Angélique	1e 17.12

85 ANS

SCHOTTERER Joseph	1e 21.03
SCHMITT Léon	1e 17.05
SONNTAG Jeanne	1e 03.08
GRESSER Guillaumette	1e 22.11
AMBIEHL Georges	1e 23.12
COULIN Louis	1e 23.12

86 ANS

KRETZ Paul	1e 01.01
SONNTAG Alma	1e 18.04
LANGOLF Eugénie	1e 15.06
REGIOR Fernande	1e 30.09

87 ANS

CANTONNET Odette	1e 05.02
BIECHER Marguerite	1e 23.03
VOGEL Marie	1e 10.04
GREYER Emma	1e 25.07
JACQUEMIN Alida	1e 17.09

88 ANS

LEBRAUD Jeanne	1e 05.02
BURTART Eugénie	1e 04.12
VOLKRINGER Arsène	1e 14.12



89 ANS

VIERLING Jean	1e 16.01
REINBOLD Catherine	1e 01.02
HAMM Maria	1e 04.04
LUDWIG Jeanne	1e 31.07
KOEBERLE Joséphine	1e 02.12

90 ANS

SCHMITT Henri	1e 05.01
SIRLIN Alphonse	1e 01.03
VOGEL Charles	1e 09.09
RINGEISEN Jeanne	1e 15.09
BLEGER Thérèse	1e 12.10
SCHULTZ Amélie	1e 07.11
ROHMER Jeanne	1e 23.11

91 ANS

SCHILDKNECHT Hedwige	1e 23.09
SCHWEITZ René	1e 25.09
SIGWALD Anne	1e 12.10

92 ANS

KOEBERLE Maria	1e 01.16
----------------	----------

93 ANS

FUCHS Eugénie	1e 20.04
---------------	----------

94 ANS

RIBAS Caroline	1e 26.04
----------------	----------

95 ANS

MULLER Alphonse	1e 05.03
BREITEL Maria	1e 27.11

98 ANS

COURSILLY Marguerite	1e 17.09
----------------------	----------

DES VACANCES POUR LES RETRAITES

L'APA (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) propose toute l'année des séjours dans ses trois centres de vacances réservés et adaptés aux retraités, tous situés dans des régions où la nature est toujours belle et les centres d'intérêts multiples.

NIEDERBRONN LES BAINS

En bordure des Vosges du Nord : l'établissement, situé au coeur de la station thermale, vous accueille dans ses chambres confortables et vous propose une restauration soignée, des animations variées, le tout dans une ambiance très conviviale.

Pour les personnes qui le souhaitent, le centre de vacances organise des séjours destinés aux curistes et durant la mauvaise saison, des séjours prolongés allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

ORBEY "LE BEAU SITE"

Situé dans une des plus belles vallées des Hautes Vosges, offre des vacances à la carte, permettant de trouver son plaisir : possibilité de nombreuses randonnées pédestres, d'excursions (Kaysersberg, les Lacs, Ecomusée...), de multiples activités, les soirées dansantes, théâtre, mais aussi bien sûr des chambres modernes et une bonne table.

MOUTERHOUSE

Au milieu de la nature et du magnifique Parc Naturel des Vosges du Nord, l'équipe vous propose des vacances dynamiques axées sur le thème "prévention et remise en forme" qui vous permettront, avec l'aide d'un kinésithérapeute au travers des nombreuses activités proposées (natation, mouvement dans l'eau, gymnastique douce, bain Kneipp...), de retrouver un nouveau tonus. Le reste du temps vous profiterez du parc de l'établissement, vous découvrirez les trésors touristiques de la région et participerez aux différentes animations qui vous seront proposées.

Le transport vers les centres de vacances est assuré en car au départ de Mulhouse et Colmar.

La C.R.A.V. (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse) participe financièrement aux frais de séjours de vacances pour ses ressortissants.

Renseignements et inscriptions : APA, 19 rue des Artisans
68000 COLMAR
Tél. : 89.23.47.11



NIEDERBRONN



MOUTERHOUSE



ORBEY

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

	R.D. 1bis	R.D. 1bis I	
Entrée d'agglomération	PK 0.880	PK 2.170	Longueur totale 1 815 m
Sortie d'agglomération	PR 2.350	PK 2.515	
Longueur	1 470m	345 m	

LA SITUATION ACTUELLE

TRAFIC

2 700 véhicules par jour (moyenne journalière annuelle)

ACCIDENTS

Aucun accident recensé au cours des 5 dernières années.

LA REGLEMENTATION

Vitesse 50 km/heure - Panneau d'agglomération respecte l'esprit de l'article R1 du Code de la Route.

SITUATION ACTUELLE

R.D. 1bis - Régime de priorité fixée par arrêté préfectoral du 20 juillet 1979.

R.D. 1bis I - Régime de priorité de la compétence du MAIRE.

LES VITESSES

Vitesses excessives sur la R.D. 1bis (route du Vin) et sur la R.D. 1bis I, côté Est (accès sur la R.N. 83).

POURQUOI AGIR ?

Pour le département du Haut-Rhin :

En agglomération on relève

71 % des accidents
68 % des piétons tués
65 % de blessés graves
70 % de blessés légers

La longueur des routes départementales en agglomération représentent 33 % environ de la totalité du réseau.

En 5 ans, en agglomération (ensemble Haut-Rhin) (1989 - 1993)

5187 accidents corporels
194 tués
2146 blessés graves
4458 blessés légers
5153 indemnes

Les victimes

20 % de tués sont des piétons
32 % de tués sont des 2 roues
15 % de tués le sont en moto
45 % de tués le sont en voiture

MAIS LA VOITURE EST IMPLIQUEE DANS LA MAJORITE DES ACCIDENTS AVEC PIETONS ET BICYCLETTES.

Dans le Haut-Rhin, 31 % de jeunes de moins de 25 ans sont tués dans les accidents. Ils représentent 11 % de la population.

COMMENT AGIR ?

⇒ ANALYSE PRELIMINAIRE

Etude prospective de sécurité (dossier diagnostic).

⇒ CIBLER LES OBJECTIFS

Repérer les points singuliers où l'insécurité peut apparaître comme maximum.
Déterminer les types de contraintes permettant de réduire la vitesse.

⇒ PROCEDER A DES ESSAIS

Cela permet :

d'associer les riverains ;
de provoquer de réactions ;
de tendre vers une sensibilisation des acteurs (riverains, usagers, etc.) ;
de tester les réactions des usagers ;
de modifier les aménagements testés.

⇒ PROCEDER A DES CONTROLES

1. contrôle de vitesse avant essais (8 jours)
2. contrôle de vitesse pendant essais (8 jours)
3. évaluation et comparaison

⇒ COMPLETER L'ORGANIGRAMME D'ETUDE

Etude des traverses d'agglomération

Pourquoi ?

La route est aussi une rue

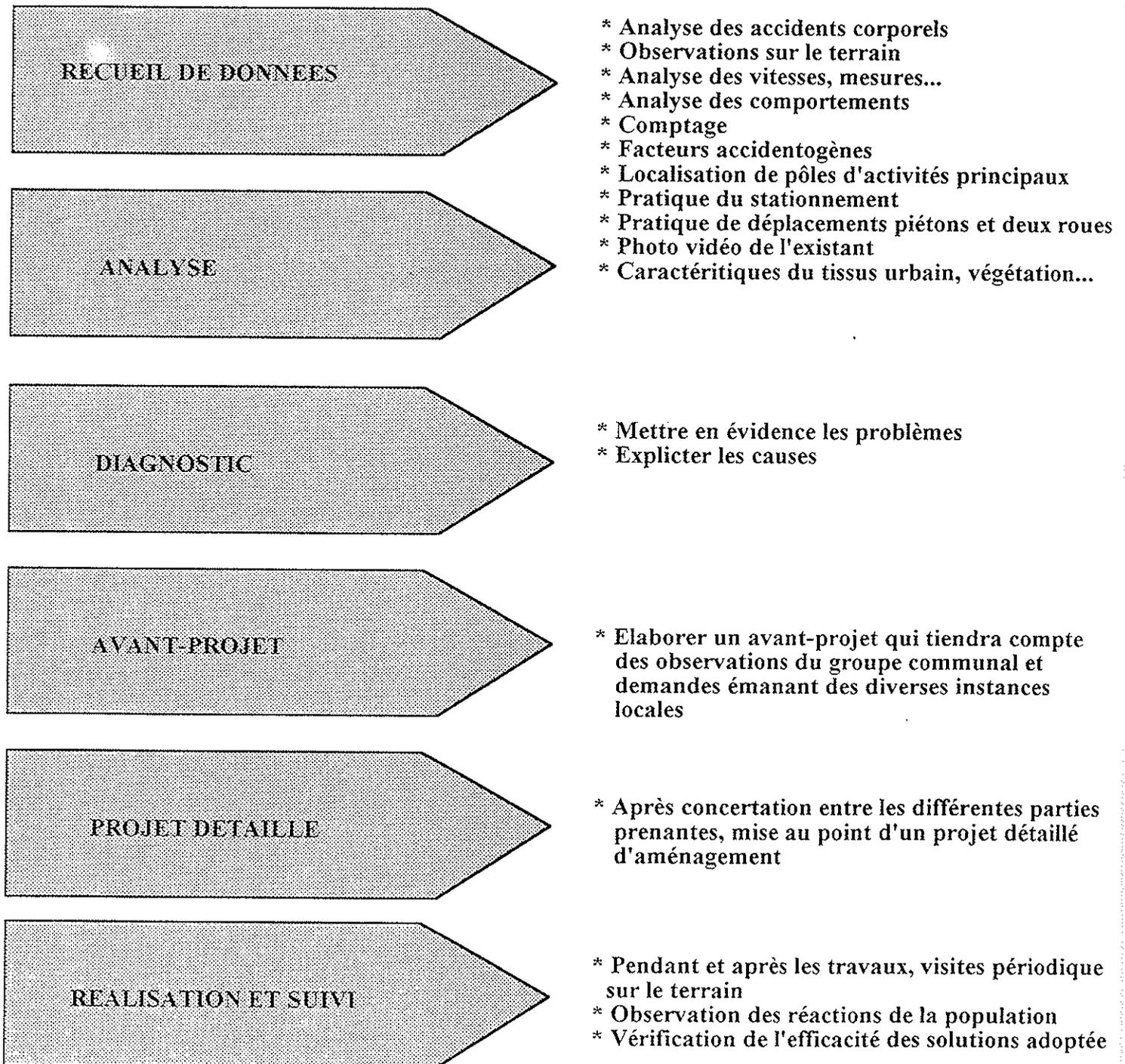
La rue est un espace public et un espace social

Un espace d'échange

Parce que la rue est liée aux enjeux économiques

La rue est faite pour vivre ensemble en toute sécurité

Organigramme d'une étude



RD 1 Bis - Traversée de ST HIPPOLYTE du PK 0.880 au PK 2.350

CD: lbis PR.O: 0 + 880 PR.E: 2 + 350 LONGUEUR: 1.47 Km MJA: 1900 Veh/jour

RESULTATS GLOBAUX 89 - 93

	EN AGGLO	HORS AGGLO	TOTAL
un tue = 1600.0 Kf.	: 0	: 1	: 1
un B.G. = 145.0 Kf.	: 0	: 0	: 0
un B.L. = 9.5 Kf.	: 0	: 0	: 0
Degat mat. = 13.5 Kf.	: 0	: 1	: 1
	: 0	: 1	: 1
			: 19.60
			: 0.00
			: 100.00
			: 168.00
			: 0.14

COUT GLOBAL (Millions de francs) : 0.168 COUT PAR AN ET PAR KM (Millions de francs): 0.023

REPARTITION DES ACCIDENTS

TRACE EN COURBE: 0 EN INTERSECTION: 0
 PROFIL EN LONG--> En pente : 0 En sommet de cote : 0 Sur le plat : 1 En bas de cote : 0

SURFACE GLISSANTE--> Mouillee: 0 Enneigee: 0 Verglacee : 0 Autres: 0
 INTEMPERIES--> Pluie : 0 Neige : 0 Brouillard: 0 Vent : 0

LUMIERE--> Nuit sans ecl.: 0 Nuit avec ecl. allume: 0 Non allume: 0 Aube ou crep. : 0 Jour : 1

NB VEHI./ACCIDENT --> 1 veh.: 0 2 veh.: 1 3 veh.: 0 4 veh.: 0 + de 4 veh.: 0

TYPE DE COLLISION --> Frontale: 0 Par la cote: 1 Arriere: 0 En chaine: 0

ACC. 1 VEH sans PIXTON --> Sans obstacle fixe: 0 Avec obstacle fixe : 0

Type	NB.OBST	TUES	B.G.	B.L.	Impliques	TUES	BG	BL	VICTIMES
Mur	0	0	0	0	Bicyclette	0	0	0	0
Glissiere	0	0	0	0	Cyclo	0	1	1	2
Bordure	0	0	0	0	Scoter(1)	0	0	0	0
Arbre	0	0	0	0	Moto	0	0	0	0
Talus(1)	0	0	0	0	Voiturette(1)	0	0	0	0
Sign.	0	0	0	0	Automobile	0	0	0	0
Poteau	0	0	0	0	P.L + Bus	0	0	0	0
Vehicule	0	0	0	0	Pistons	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	Autres	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	Total	0	1	1	2

MANOEUVRES --> Depassement : 0 Tourne-a-gauche : 0 Tourne-a-droite : 0 A l'arret : 0
 Marche arriere : 0 Insertion(1) : 0 Stationnement : 0 Evitement(1) : 0

IMPLIQUES --> 2 R.L. : 1 V.L. : 1 V.L.+R. : 0 Camionnette : 0 Car : 0
 Piéton : 0 Moto : 0 Voiturette(1) : 0 Poids lourd : 0 Divers : 0

REPARTITION DANS LE TEMPS

PAR HEURE				PAR MOIS		PAR ANNEE
0- 1 : 0	6- 7 : 0	12-13 : 0	18-19 : 0	JANVI: 0	JUILLET : 0	89 1
1- 2 : 0	7- 8 : 0	13-14 : 0	19-20 : 0	FEVRI: 0	AOUT : 1	90 0
2- 3 : 0	8- 9 : 0	14-15 : 0	20-21 : 1	MARS : 0	SEPTEMBRE: 0	91 0
3- 4 : 0	9-10 : 0	15-16 : 0	21-22 : 0	AVRIL: 0	OCTOBRE : 0	92 0
4- 5 : 0	10-11 : 0	16-17 : 0	22-23 : 0	MAI : 0	NOVEMBRE : 0	93 0
5- 6 : 0	11-12 : 0	17-18 : 0	23-24 : 0	JUIN : 0	DECEMBRE : 0	

Lundi : 0 Mardi : 0 Mercredi: 0 Jeudi : 0 Vendredi: 0
 Samedi et v.de F.: 0 + 1 Dimanche et F.: 0 + 0

(1) Calcule uniquement pour les accidents survenus a compter du 1/01/1993.

REPARTITION EN POURCENTAGE

D.D.E Ht.Rhin

RD 1 Bis - Traversée de ST HIPPOLYTE

du PK 0.880 au PK 2.350

CD:lbia

PR.O: 0 + 880

PR.E: 2 + 350

LONGUEUR: 1.47 Km

MJA: 1900 Veh/jour

NOMBRES TOTAUX ---->		ACCIDENTS: 1		TUÉS: 0		IMPLIQUÉS: 2	
Mortels	: 0.0 %	Agglomeration	: 0.0 %	En Intersection	: 0.0 %	En Intersection	: 0.0 %
En courbe	: 0.0 %	Sur chaussée mouillée	: 0.0 %	De nuit	: 0.0 %	De nuit	: 0.0 %
Avec un véhicule	: 0.0 %	Avec deux véhicules	: 100.0 %	Trois véhicules et +	: 0.0 %	Trois véhicules et +	: 0.0 %
Collision frontale	: 0.0 %	Collision par le côté	: 100.0 %	Colli. par l'arrière	: 0.0 %	Colli. par l'arrière	: 0.0 %
Sortie chau. sans obst.	: 0.0 %	Collision avec obst.	: 0.0 %	Tués sur obstacles (*)	: 0.0 %	Tués sur obstacles (*)	: 0.0 %
Pietons (**)	: 0.0 %	Deux roues (**)	: 50.0 %				
Véhicules légers (**)	: 50.0 %	Poids lourds (**)	: 0.0 %				
Locaux : 50.0 %		Non Locaux : 0.0 %		Etrangers : 0.0 %		Divers : 50.0 %	
Accidents avec alcoolémie positive (1) : 0.0 %							
USAGERS PRÉSUMÉS RESPONSABLES (1) -->		Alcoolémie positive : 0.0 %		Permis moins d'un an : 0.0 %			
Dépassement : 0.0 %		Tourne-a-gauche : 0.0 %					
Janvier	: 0.0 %	Février	: 0.0 %	Mars	: 0.0 %	Avril	: 0.0 %
Mai	: 0.0 %	Juin	: 0.0 %	Juillet	: 0.0 %	Aout	: 100.0 %
Septembre	: 0.0 %	Octobre	: 0.0 %	Novembre	: 0.0 %	Décembre	: 0.0 %
Lundi	: 0.0 %	Mardi	: 0.0 %	Mercredi	: 0.0 %	Jéudi	: 0.0 %
Vendredi	: 0.0 %	Sam + V de F	: 100.0 %	Diman et Fetes	: 0.0 %		
ANNÉES ----> 89 : 100.0 %		90 : 0.0 %		91 : 0.0 %		92 : 0.0 %	
						93 : 0.0 %	

(*) % Par rapport au nombre total des tués.

(**) % Par rapport au nombre total des impliqués.

(1) Calcule uniquement pour les accidents survenus à compter du 1/01/1993.

LOCALISATION DES ACCIDENTS CORPORELS 89-90-91-92-93

D.D.E Ht. Rhin

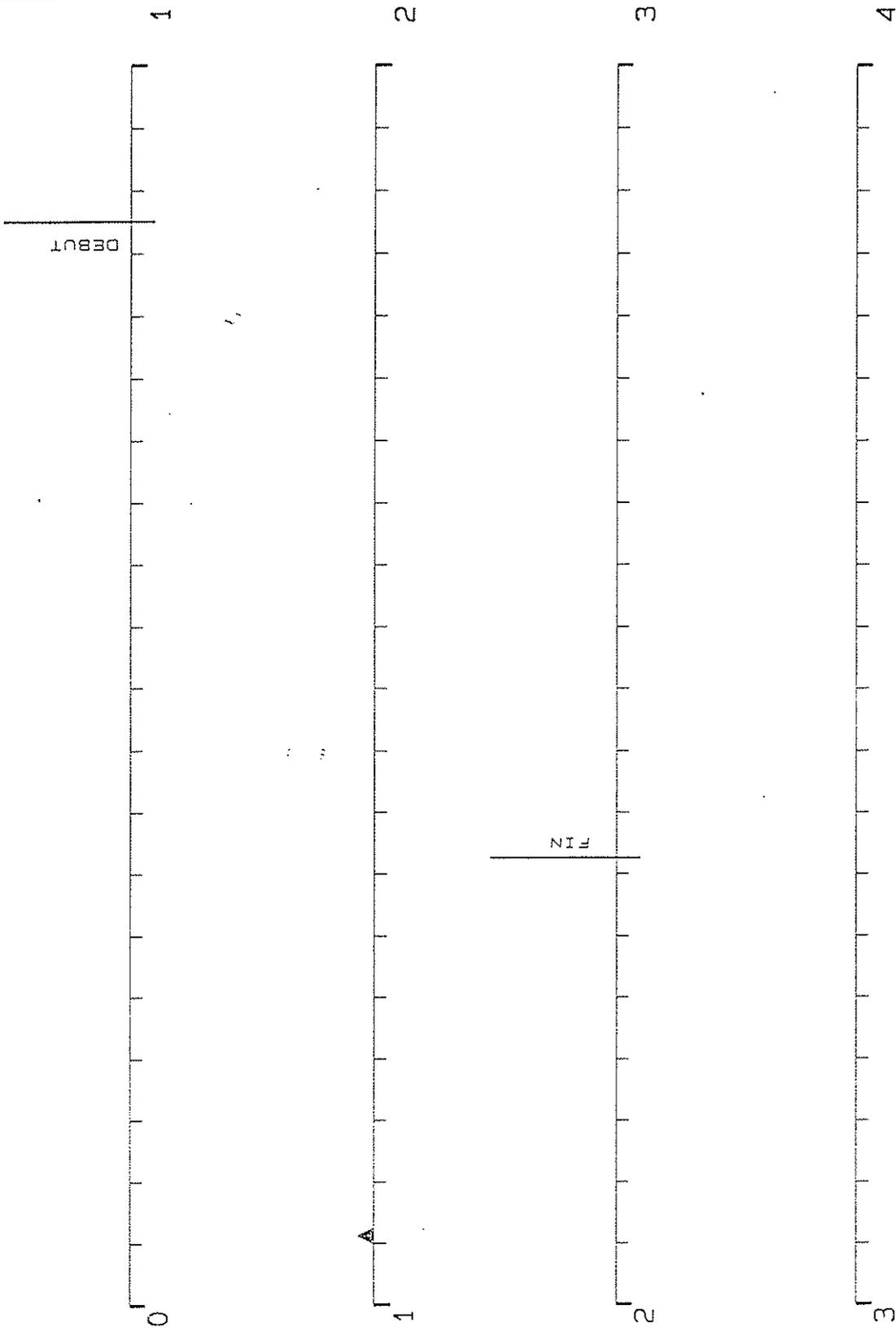
RD 1 BIS - TRAVERSEE DE ST HIPPOLYTE

DU PK 0.880 AU PK 2.350.

PR.0 : 0+ 880

PR.E : 2+ 350

LEGENDE	
▲	so.fix + s.piet
△	o.fixe + s.piet
●	so.fix + pieton
○	o.fixe + pieton
+	au dessus si MORTEL
△ Inter	[Debut
	AGGLO. Fin]
Commentaires	

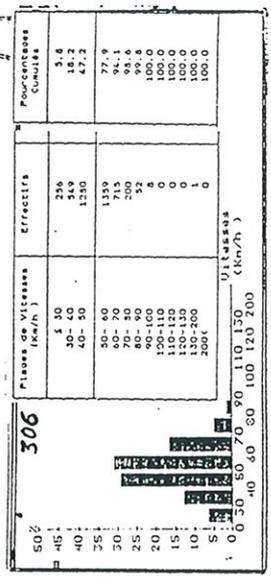
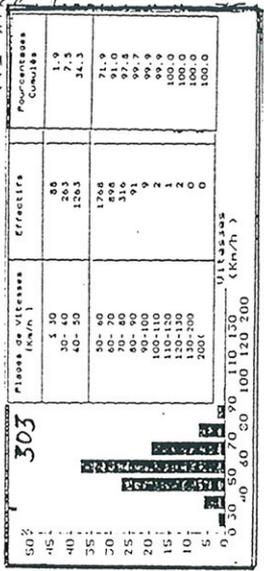
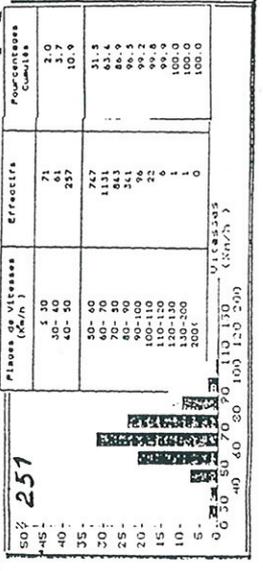
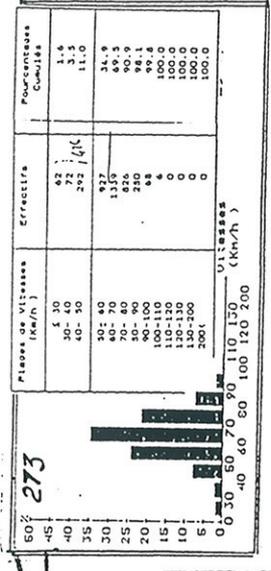
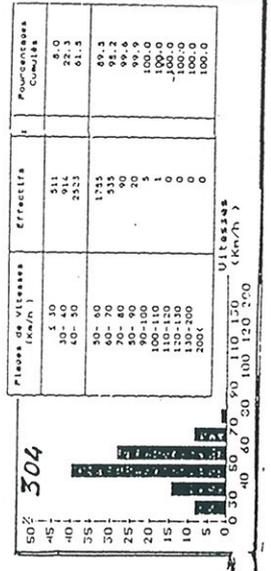
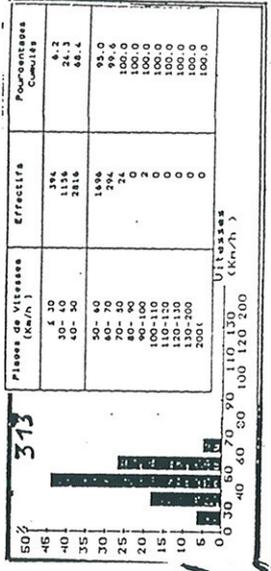
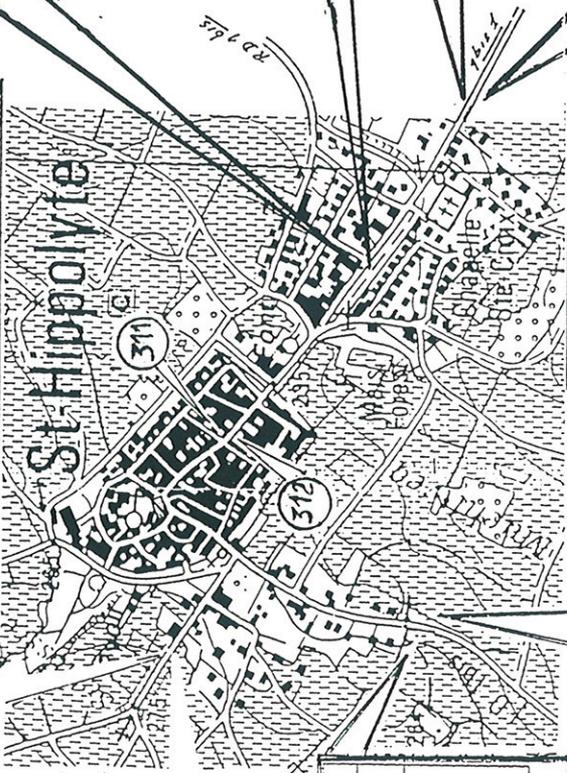
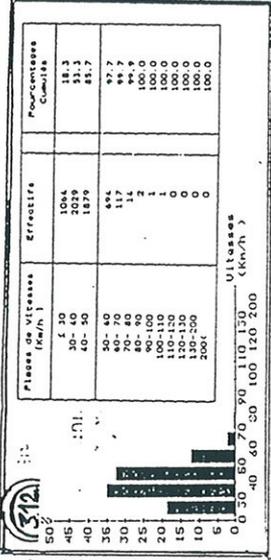
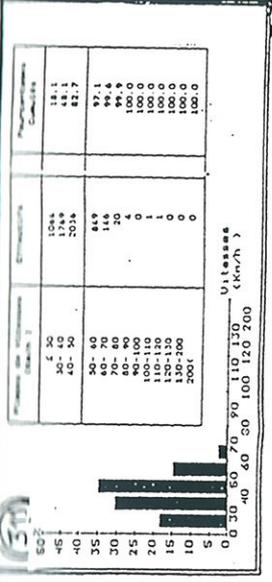


DIASE 3+

***** Debut anomalie numero 1 *****
date:11-10-1994 heure:10:16:52
Fichier accidents:c:\FIACRE7\CINQANS.370
Titre:RD 1 Bis - Traversée de ST HIPPOLYTE
du PK 2.170 au PK 2.515
Route:00001 2 P.R.: 2+ 170 à 2+ 515
Trafic : 2700 véh/j Longueur: 0.345 Km
Periode: 89 - 93
Certains renseignements ci-dessus peuvent manquer
ATTENTION:IL S'AGIT D'UNE ERREUR FATALE QUI PROVOQUE
L'ABANDON de LA SYNTHESE en COURS...
En raison du motif ci-dessous:
Aucun accident pour ce RESEAU ou cette SECTION
***** Fin anomalie numero 1 *****

COMPTAGES
CONTROLES DE VITESSE
 du mercredi 16 novembre au
 lundi 21 novembre 1994

PLAN SYNTHETIQUE DES RESULTATS



COMPTAGES
CONTROLES DE VITESSE

PLAN SYNTHETIQUE DES RESULTATS

305	Trafic mini. maxi.	121 véh. 209 véh.
Vitesse	≤ 50 km/h	120 véh. 208 véh.
	≤ 60 km/h	121 véh. 209 véh.
Vitesse maxi.	50/60 km/h	

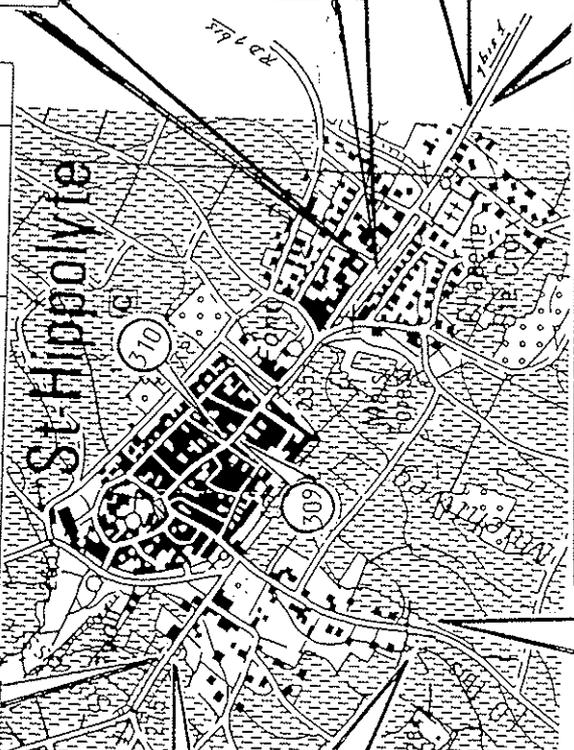
307	Trafic mini. maxi.	114 véh. 148 véh.
Vitesse	≤ 50 km/h	83 véh. 104 véh.
	≤ 60 km/h	104 véh. 138 véh.
Vitesse maxi.	80/90 km/h	

Pas d'essais de sécurité	302	COMPTEURS N°	303	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994		
TRAFIC minimum maximum	632 véh./j 805 véh./j	886 véh./j 1 412 véh./j		
VITESSE ≤ 50 km/h	117 véh. 18 % 196 véh. 23 %	275 véh. 31 % 583 véh. 41 %		+ 13 % + 18 %
≤ 60 km/h	363 véh. 36 % 508 véh. 60 %	597 véh. 67 % 1 156 véh. 82 %		+ 11 % + 22 %
VITESSE maximum	> 130 km/h	120-130 km/h		

Pas d'essais de sécurité	301	COMPTEURS N°	306	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994		
TRAFIC minimum maximum	655 véh./j 846 véh./j	834 véh./j 1 365 véh./j		
VITESSE ≤ 50 km/h	117 véh. 18 % 268 véh. 29 %	368 véh. 44 % 796 véh. 58 %		28 %
≤ 60 km/h	350 véh. 50 % 550 véh. 65 %	620 véh. 74 % 1 171 véh. 86 %		20 % 21 %
VITESSE maximum	> 130 km/h	80-90 km/h		40 km

Pas d'essais de sécurité	310	COMPTEURS N°	311	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994		
TRAFIC minimum maximum	922 véh./j 1 287 véh./j	1 311 véh./j 1 677 véh./j		
VITESSE ≤ 30 km/h	727 véh. 79 % 966 véh. 74 %	1 083 véh. 83 % 1 662 véh. 87 %		+ 6 % + 7 %
≤ 60 km/h	897 véh. 97 % 1 225 véh. 95 %	1 269 véh. 97 % 1 633 véh. 97 %		= 12 %
VITESSE maximum	> 130 km/h	110-120 km/h		

Pas d'essais de sécurité	309	COMPTEURS N°	312	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994		
TRAFIC minimum maximum	1 032 véh./j 740 véh. 72 %	1 104 véh./j 1 694 véh./j		
VITESSE ≤ 50 km/h	8 % 909 véh. 96 %	909 véh. 96 %		+ 2 %
≤ 60 km/h	90 % 1 105 véh. 96 %	1 105 véh. 96 %		+ 24 %
VITESSE maximum	> 130 km/h	100-110 km/h		+ 1 % + 6 %

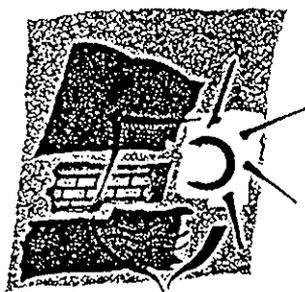


Pas d'essais de sécurité	COMPTEURS N°	313	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994	
TRAFIC minimum maximum	1 283 véh./j 1 691 véh./j		
VITESSE ≤ 50 km/h	856 véh. 67 % 1 231 véh. 73 %		
≤ 60 km/h	1 207 véh. 94 % 1 612 véh. 95 %		
VITESSE maximum	70-80 km/h		

Pas d'essais de sécurité	COMPTEURS N°	304	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994	
TRAFIC minimum maximum	1 236 véh./j 1 759 véh./j		
VITESSE ≤ 30 km/h	200 véh. 56 % 1 289 véh. 73 %		
≤ 60 km/h	1 101 véh. 88 % 1 636 véh. 94 %		
VITESSE maximum	90-100 km/h		

Pas d'essais de sécurité	COMPTEURS N°	273	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994	
TRAFIC minimum maximum	513 véh./j 803 véh./j	793 véh./j 896 véh./j	
VITESSE ≤ 50 km/h	32 véh. 10 % 59 véh. 7 %	91 véh. 11,5 %	- 1,5 %
≤ 60 km/h	173 véh. 35 % 388 véh. 23 %	325 véh. 36,6 % 522 véh. 35,9 %	+ 12,9 %
VITESSE maximum	110-120 km/h	100-110 km/h	- 10 km/h

Pas d'essais de sécurité	294	COMPTEURS N°	291	GAINS
	Comptage 11-18 janvier 1994	Comptage 16-21 novembre 1994		
TRAFIC minimum maximum	652 véh./j 769 véh./j	733 véh./j 832 véh./j		+ 3 %
VITESSE ≤ 30 km/h	38 véh. 8 % 58 véh. 8 %	78 véh. 11 % 95 véh. 11 %		+ 3 %
≤ 60 km/h	126 véh. 28 % 182 véh. 24 %	237 véh. 35 % 267 véh. 31 %		+ 7 %
VITESSE maximum	> 130 km/h	> 130 km/h		=



LE SIVOM DE RIBEAUUVILLE ET ENVIRONS

Le Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples regroupe en son sein 16 communes qui ont choisi de travailler ensemble dans un certain nombre de domaines et de déléguer une partie de leurs compétences.

Le SIVOM de Ribeuuillé et Environs s'est constitué en 1967 sous la férule de notre regretté Docteur Pierre WALTER pour les besoins évidents de l'organisation du transport des élèves vers le collège nouvellement construit.

Cet établissement est par ailleurs devenu propriété du syndicat dès 1969.

L'envolée économique des années 60 a engendré une consommation croissante où gaspillage, emballage et suremballage ont bien vite eu raison de nos petites décharges communales.

Le SIVOM se devait donc d'accepter une nouvelle mission et organiser la collecte, le transport et l'élimination de nos ordures ménagères.

Ces deux activités se déroulent sans problème, le train-train s'installe. La maîtrise d'ouvrage de nombreux travaux communaux agrémente le quotidien. Ni les participations financières accordées au lycée, ni la construction d'une nouvelle usine d'incinération n'entravent sa sérénité et ne le sortent de sa torpeur.

Soudain en 1985, le mot 'PISCINE' est prononcé. Agitations, suppositions, planifications, contestations, gros chiffres, subventions et je ne sais encore, ébranlent cette institution. Le train est à nouveau sur les rails.

Les débats s'animent. Où faut-il la construire ; à Ribeuuillé bien sûr, à Riquewihr éventuellement, à Bergheim peut-être et pourquoi pas à Thannenkirch ?

La décision est prise : ce sera Ribeuuillé sur des terrains cédés gratuitement par la ville.

La piscine est contruite, la ville de Ribeuuillé décide d'y adjoindre un gymnase et crée ainsi une des plus belles aires sportives de la Région.

Cette réalisation permet l'embauche de 13 personnes.

.../...

L'administration SIVOMALE en profite pour s'installer dans ses nouveaux locaux.

En 1993, une nouvelle compétence est donnée au SIVOM : 'La Maîtrise des Déchets et la préservation de l'Environnement'.

Après une année de mise en oeuvre, nous pouvons dire, que grâce à vous tous cette opération est couronnée de succès. Mais il reste beaucoup à faire et nous nous y employons au quotidien.

L'année 1993 est également la fin d'une époque. Le décès du Docteur Pierre WALTER nous consterne et laisse un vide immense.

J'ai été appelé à lui succéder et assurer cette honorable fonction.

Le nouveau bureau en place a de suite tracé les axes de sa politique :

- une solidarité forte,
- une intercommunalité vivante,
- un tourisme dynamique,
- une réhabilitation des logements anciens par la mise en oeuvre d'une O.P.A.H.
- un commerce local restructuré par une O.R.A.C.,
- une aide aux jeunes pour la recherche d'un emploi par l'organisation de réunions d'informations,
- un environnement de qualité.

Voilà en quelques mots, retracé le passé et l'avenir de cette grande intercommunalité que nous avons et que nous saurons dynamiser et perpétuer pour le bien des habitants de notre secteur.

Robert HERTFELDER.

Communes du SIVOM

AUBURE - BEBLENHEIM - BENNWIHR - BERGHEIM - GUEMAR - ILLHAEUSERN
HUNAWIHR - MITTELWIHR - OSTHEIM - RIBEAUVILLE - RIQUEWIHR - RODERN
RORSCHWIHR - ST HIPPOLYTE - THANNENKIRCH - ZELLENBERG

Population du SIVOM 17 478 habitants

Fonctionnement du SIVOM :

Comité Directeur : 32 délégués (2 par commune)

Bureau : 11 membres

Président : Robert HERTFELDER (maire de St Hippolyte)

Vice-Présidents : Messieurs Pierre POSTH, Maire de Ribeaupillé; Jean-Paul SCHMITT,
Maire de Bennwihr; Jean-Paul STEIB, Maire de Bergheim

Commissions : Piscine - Finances - Tourisme - Solidarité et Intercommunalité -
Environnement

Administration : Claude ARNOUX, Secrétaire Général

Compétences du syndicat

- Transports scolaires
- Collège 'Les Ménétriers': Participation au financement des travaux
- Collecte et élimination des déchets
- Gestion de la Piscine Intercommunale des Trois Châteaux,
- Tourisme : aide au financement SIOT
- Aide à la Recherche d'un emploi : adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi
- Co-maîtrise avec le SIVOM de la Weiss de la révision du schéma Directeur d'Urbanisme

Bref historique du SIVOM

- 6 juin 1967 : Création du SIVOM
- 28 novembre 1968 : Election à la Présidence du Docteur Pierre WALTER (Maire de Bergheim)
- 23 novembre 1981 : Fixation des contributions syndicales au prorata du potentiel fiscal
- 1 avril 1991 : Installation de l'administration dans les locaux de la piscine
- 26 novembre 1993 : Décès du Président Pierre WALTER
- 8 février 1994 : Election à la présidence de Monsieur Robert HERTFELDER (Maire de St Hippolyte)

Le SIVOM de Ribeuuillé et Environs vous est devenu, à présent, plus familier. Vous connaissez maintenant ses compétences et son organisation.

Cette page est mise à profit pour vous communiquer les résultats des actions menées au cours de l'année 1994.

Vous constaterez l'activité soutenue et diversifiée de votre SIVOM. SIVOM qui sera appelé à se développer soit sous sa forme actuelle, soit plus efficacement encore, sous celle d'un district ou d'une communauté de communes. Ce choix appartenant, bien entendu, aux seuls Conseils Municipaux des seize communes.

L'année sivomale 1994 peut être qualifiée de dynamique et d'innovante (mise en place d'une O.P.A.H., lancement d'une O.R.A.C., aide à la recherche d'un emploi, enquête sur la petite enfance, extension cafétéria de la piscine, etc.).

L'année 1995 devra être celle de la concrétisation de nos projets, mais aussi celle de la solidarité dans une intercommunalité bien affirmée.

Puisse cette année 1995 à venir, être, pour vous et votre famille, celle de la joie et de la réussite.

Robert HERTFELDER,

Président du SIVOM
Maire de ST-HIPPOLYTE

AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI

Public concerné :jeunes de 16 à 25 ans.

- * Mars 1994 : Adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi.
- * 24 juin 1994 : Première journée de rencontre au SIVOM.
20 jeunes ont répondu à l'invitation. Tous ont été pris en charge, orientés et seront suivis jusqu'à l'obtention d'un emploi.
- * 25 novembre 1994 : Deuxième journée de rencontre au SIVOM.
Tous les jeunes sans emploi du secteur seront convoqués.

ELIMINATION DES DECHETS

- * Composteurs individuels : 800 unités vendues.
Reconduction de l'opération en avril 1995.
- * Bennes vertes : Mise à disposition dans votre commune au printemps et en automne.
- * Toxiques des ménages : Action en développement, organisée 2 fois par an en juin et novembre.
- * Autres déchets : Résultats 94 et dates de passages 1995 vous seront communiqués par les dépliant et calendrier 1995 traditionnels.

PISCINE

* Résultats au 30/09/1994 : 111 001 entrées.

- * Cafétéria : Modification de l'existant et adjonction d'une petite salle de restaurant.
- * Espace forme : Création d'une salle de remise en forme.
- * Nouvelle activité : Séance de remise en forme les jeudis de 19 h 00 à 21 h 00. (à partir du printemps 1995).
- * Tarifification 1995 : Inchangée.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Ouverture de la ligne HUNAWIHR - RIBEAUVILLE.

COLLEGE « LES MENETRIERS »

Etude du projet d'extension en cours, le SIVOM participant à hauteur de 15% à son financement.

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

- * Premières enquêtes en cours.
- * Les réunions de travail débuteront dès la fin de l'année.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Décidée en juin dernier, cette opération contribuera à réhabiliter essentiellement les logements locatifs et permettra de redynamiser les coeurs des villes et villages.

De l'enquête préopérationnelle en cours, trois chiffres significatifs à retenir :

- * 469 logements vacants dans le seul SIVOM (l'équivalent d'une commune de 1 300 habitants).
- * 430 logements (dont 175 vacants) en dessous des normes de confort.
- * 172 intentions de réhabilitation.

PETITE ENFANCE (0 à 11 ans) : CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL

Sous l'égide du SIVOM, une enquête de faisabilité est menée par les services sociaux du Conseil Général, la Caisse d'Allocation Familiale et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

- Communes concernées :
- * BERGHEIM
 - * GUEMAR
 - * ILLHAEUSERN
 - * RODERN
 - * RORSCHWIHR
 - * SAINT-HIPPOLYTE
 - * THANNENKIRCH

E güeti Lektion

D'r Schorschel kumm ze spoot in d'Schüel un schmisst im Lehrer anne
e Haas un sait : "Do hann ihr ebs !" - Do hett d'r Lehrer gspanne !
Ar nimmt d'r Haas un sait ihm : "Büe, dinn Haasel nimm ich garn !
Doch, wenn m'r ebs schanke will, so bringt m'r's heeflig hare.
Wenn d'so e Haas mir schmisch vor d'Füess,
So düets mich gar nit fraje !
So kumm un setz dich do an's Pult ! Ich will dir jetzert zaje !
Dü bisch d'r Lehrer ; ich, d'r Büe, wo dir d'r Haas will bringe !"
D'r Lehrer nimmt des Haasel schnall un düet vor d'Tier mit springe !
Nod kummt'r rin, lipft sinne Hüet, düet "Bonjour Monsieur" saue,
un au dess Haasel glich an's Pult, züem Schorschel anne traue.
D'r Schorschel frojt : "Was bringsch denn, Büe ? " Un d'Antwort heisst :
"Herr Lehrer, Do schickt ne d'Mamme züem Presant e Haas un gar e schwarer !"
D'r Schorschel nimmt d'r Haas un sajt : "Do müess ich mich bedanke.
Saisch d'heim e Grüess un merci au,
Un sä, do hesch fünf Franke !"

Fritz Stephan - 1931

(üss de Arschiefe vum Ad. Nobel)

LES MINES D'ARGENT DE ST-HIPPOLYTE

La croyance qu'il existe entre ST-HIPPOLYTE et ORSCHWILLER des filons d'argent est très ancienne : des écrits du 16ème siècle déposés aux archives départementales parlent déjà de minerai existant dans des couches argentifères s'étendant de STE-MARIE-AUX-MINES, STE-CROIX-AUX-MINES jusqu'aux flancs du Langenberg. Mais des siècles se sont écoulés avant que des hommes courageux n'entreprennent des recherches sérieuses.

Sur les pentes du Kochersberg, avant 1700 déjà, les habitants des environs s'approvisionnaient en houille. A partir de 1747, un travail sérieux d'exploitation est entrepris par une Compagnie de ST-HIPPOLYTE, puis une autre de RODERN. Malheureusement, la houille extraite n'est pas d'excellente qualité.

Les couches sont minces et l'eau finit par envahir les galeries horizontales percées dans la montagne. L'année 1848 marque la fin des travaux - et les mineurs sont sur le pavé ! - C'est alors, dit la chronique, que le "sieur Mittelbach, maître-mineur depuis longtemps aux travaux de la houillère" obtient l'autorisation de poursuivre l'exploitation à ses risques et périls, avec ses douze mineurs, "afin de procurer de l'ouvrage et un salaire aux mineurs, tous gens ... qui n'avaient d'autre industrie que cette exploitation". Belle preuve d'esprit social très longtemps avant les lois émises beaucoup plus tard !

Hélas, ce "dernier carré" disparut également. Mais Mittelbach refusa de se résigner. Depuis des siècles on rêvait d'argent au Langenberg. C'est là qu'il retrouverait du travail - et le pain - pour ses camarades !

Philippe HEYBERGER, un St-Hippolytain né en 1836, dans son "Histoire des événements" parle des mines d'argent (malheureusement sans donner de date) découvertes au lieu-dit Altenberg, sur le chemin d'ORSCHWILLER, par le "chef d'entreprise" déjà en fonction dans les "houillères". Il semble qu'il se base sur des "on-dit" et exagère un peu lorsqu'il parle d'une galerie qui pénétrait de 3 à 4 kilomètres dans le Langenberg.

.../...

On y trouve des "pierres d'argent", d'assez faible valeur, car le minerai contenait surtout du plomb. Mais les ouvriers, ajoute Philippe HEYBERGER, "ont gagné beaucoup d'argent qu'ils ont surtout utilisé pour de l'eau-de-vie et du vin !"

Des renseignements beaucoup plus objectifs sont donnés dans un très ancien article de journal du regretté Lucien WELSCH. Cet article a été précieusement conservé et mis à notre disposition par Mme Louis LILLE, de WESTHOFFEN, qui n'est autre que la petite-fille du "Sieur MITTELBACH" qui a joué un rôle si important dans l'histoire du Kochersberg et du Langenberg.

Monsieur MITTELBACH fit donc établir sur la pente du Langenberg, au lieu-dit Altenberg une entrée d'où partait vers le nord une galerie de 222 mètres, jusqu'à une faille rocheuse. Un puits d'extraction y fut creusé (de 20 mètres de profondeur). Deux galeries de moins d'importance allèrent le long de la faille vers le Sud-Ouest et le Nord-Est. Au cours de ces travaux importants on découvrit des roches très intéressantes, voire précieuses : de la fluorine de diverses couleurs, de la barytine contenant de la galène (minerai de plomb), des cristaux d'améthiste, de splendides cristaux de quartz ... De l'argent très, très peu ! pour ainsi dire, point ! Mais, M. MITTELBACH et ses camarades étaient sûrs qu'il y avait "quelque chose" sous la terre, dans la région. Ce "quelque chose", c'est l'uranium, découvert cent ans plus tard sur lequel tant d'espoirs ont été échafaudés ... pendant un temps !

Et l'argent ! direz-vous ! hélas, comme tout rêve, il est passé !

Des minéralogistes en herbe découvrent encore dans le vignoble des petits morceaux de fluorine, de barytine ... Ou bien creusent avec acharnement dans la faille mise à nu après l'effondrement des galeries, pour y découvrir de brillants grains de galène. Des grottes assez profondes témoignent de cette ardeur, assombries maintenant par les ronces qui en ferment l'entrée.

Bientôt, ces grottes également seront cachées au promeneur qui se rend de ST-HIPPOLYTE à ORSCHWILLER ...

ZWEI MOL ZEHN MACHT DRISSIG

(D'r Herr un d'Madam SIEDEKERE verbringe ihri Ferie
im a Hotel in Tannenkirch)

D'r Herr un d'Madam SIEDEKERE, die mechte uff de Tännchel gär !
Kenn Autostross ! un d'Sunn brennt heiss ! Biem Klattre kummt m'r Licht in Schweiss,
Un dar isch f'r gemeini Litt un pass d'r nowel Herrschaft nitt !
Sie welle nuff um jede Priss. Drum bstellt d'r Herr biem Schambediss
Ar soll am Morje friehj am zehh vor'm Hôtel mit zwei Essel stehn.
"Was koscht's bis uff d'r Tännchel nuff ?" - "Zehh Fränkle s'Tier"- "Verloss mich druff"
D'r Schambes hett, wies zehne schlaat zwei Essel vo d'r Tüer parat
D'r Herr macht gern e Uezerei, rueft runter : "Guete Daa, ihr drei !"
D'r Wirt un d'Litt stehn vor'm Hüß, un lach uns're Schamber üß :
"E Essel bisch ! Dar nimmt dich güet !"
Dess stejt im Schambediss ins Blüet !
Doch hett'r schnall de Wüet verdruckt un dane Essel nunter gschluckt.
Wie wenn nix war so hett'r jetzt die Herrschaft uff d'r Essel gsetzt
Un glich geht's Heijo ! Wer do sitzt, d'rwilscht e Essel f'r ne schwitzt,
Der find s'Vereise ganz scharmant un gückt vergniejt uff Litt un Land.
Gar lushti kummt m'r heim d'rno ! D'r Monsieur SIEDEKERE sait : "So !
Zwei Essel = zwanzig Franke ! Scheen ! " - "S' macht drissig ! " - "Mache doch
kein Plän ! Denn zwei Mol zehh müß zwanzig sin !"
"Nein, drissig ! S'sinn drei Essel gsin !" - Drei Essel ! Dess isch unerheert !"
"Drei Essel ! Alli Litt hann's g'heert, wenn's ihne am Gedachtnis fahlt !
Sie hann jo salwer jo gezehlt, un "Güede Daa ihr drei" druff gsaat !
Un drej macht drissig Franke grad !
Wenn z'morjes ich e Essel bin, nod will ich z'oweds au noch sinn !"

oOo

Fritz Stephan - 1931
(üß de Arschiefe vum Ad. Nobel)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS - ANNEE 1995

<u>JANVIER</u>	Dim. 8	Commune	Réception du Nouvel An	Mairie
	Ven. 13	Anciens combattants	Assemblée Générale	Sous-sol Mairie
	Dim. 22	Anciens combattants	Loto	Salle des fêtes
	Sam. 28	Association Sportive	Soirée familiale	Salle des fêtes
	Dim. 29	Club Vosgien	Sortie	
<u>FEVRIER</u>	Sam. 4	Musique	Concert	Salle des fêtes
	Dim. 5	Musique	Concert et Théâtre	Salle des fêtes
	Sam. 11	Club Vosgien	Assemblée Générale	Salle des fêtes
	Dim. 12	Club Vosgien	Sortie	
	Sam. 18	Diablos Rouges	Assemblée Générale	Sous-sol Mairie
	Ven. 24	Syndicat Viticole	Dégustation	Salle des fêtes
	Dim. 26	Panisse	Fête paroissiale - choucroute	Salle des fêtes
<u>MARS</u>	Dim. 5	Club Vosgien	Sortie	
	Sam. 11	Chorale	Soirée récréative	Salle des fêtes
	Dim. 12	Chorale	Après-midi théâtre	Salle des fêtes
	Dim. 26	Club Vosgien	Sortie	
<u>AVRIL</u>	Dim. 23	Club Vosgien	Sortie	
	Ven. 28			
	Sam. 29	Musique	Concours de musique	Salle fêtes et sous-sol
<u>MAI</u>	Dim. 1	Club Vosgien	Fête montagnarde	Schaentzel
	Dim. 14	APP	Pêche d'ouverture	Etang
	Dim. 21	APP	Pêche sportive	Etang
		Marathon du vignoble		
<u>JUIN</u>	Dim. 4	APP	Pêche intersociétés	Etang
	Dim. 11	Club Vosgien	Sortie	
	Sam. 17	APP	Pêche semi-nocturne	Etang
	Dim. 18	Association Sportive	Tournoi des jeunes	
		Procession et concert de la	Musique à la Maison de Retraite	
	Mer. 21	Sapeurs-Pompiers	Soirée tartes flambées	Jardin public
	Sam. 24	Club Vosgien	Feu de la St-Jean	
	Sam. 24			
	Dim. 25	Association Sportive	Tournoi à 6	
	Ven. 30	Musique	Concert de l'Ecole de Musique	Jardin public
<u>JUILLET</u>	Mer. 12	Syndicat Viticole	Soirée diapo. et dégustation	Sous-sol Mairie
	Ven. 14	Diablos Rouges	Marché aux puces	Salle des fêtes
	Mer. 19	Musique	Concert d'été	Jardin public
	Sam. 22			
	Dim. 23	Club Vosgien	Sortie Alpes	
	Dim. 23	APP	Pêche sportive	Etang
	Mer. 26	Syndicat viticole	Soirée diapo. et dégustation	Sous-sol Mairie
	Sam. 29	Sapeurs-Pompiers	Fête vigneronne	Place Mairie
	Dim. 30			
<u>AOUT</u>	Du 31.7 au 05.8	Club Vosgien	Randonnée	
	Mer. 2	Syndicat viticole	Soirée folklorique	Jardin public
	Dim. 13	APP	Pêche sportive et cochon de lait	Etang
		Syndicat viti. et Musique	Fête patronale	
	Lun. 14	Tennis club	Soirée folklorique	Jardin public
	Mer. 16	Syndicat viticole	Soirée diapo. et dégustation	Sous-sol Mairie
Dim. 27	Association Sportive	Tournoi des vétérans		
<u>SEPTEMBRE</u>	Dim. 10	Club Vosgien	Sortie	
	Sam. 16	APP	Pêche de clôture	Etang
	Dim. 17			
	Dim. 24	Musique	Fête du Vin Nouveau	Jardin public
<u>OCTOBRE</u>	Sam. 7 ou 14	Sapeurs-Pompiers	Bal des Vendanges	Salle des fêtes
	Dim. 22	Club Vosgien	Sortie	
<u>NOVEMBRE</u>	Dim. 5	Club Vosgien	Sortie	
	Sam. 11	Cérémonie commémorative		Salle des fêtes
		Musique	Assemblée Générale et banquet	Salle des fêtes
	Sam. 18	APP	Loto	Salle des fêtes
	Sam. 25	Chorale	Assemblée générale	Sous-sol Mairie
Dim. 26	Tennis club	Marché de Noël et du jouet	Salle des fêtes	
<u>DECEMBRE</u>	Sam. 2	Sapeurs Pompiers	Ste Barbe	Mairie
	Dim. 10	Club Vosgien	Sortie	
	Dim. 17	Commune	Fête de Noël du 3ème âge	Salle des fêtes

LES ORAGES DE 1934

Pour le promeneur, l'accès au sommet du Langenberg se fait par le vignoble qui couvre les pentes Est et Sud-Est. Mais, dès sa renaissance, il y a plus de 20 ans, le Club Vosgien voulut rendre vie à la pente Sud, couverte alors de toutes espèces d'arbres rabougris et de ronces ! Le "Sentier de l'ancien vignoble" fut créé, à coups de pioches, de pelles, de haches et de sécateurs. Et l'on redécouvrit de très vieux pommiers, des cerisiers agonisants, mais aussi de nombreux et solides murets en blocs de granite grossièrement taillés, témoins des temps lointains où des vignes, peut-être les plus anciennes de ST-HIPPOLYTE, couvraient ces lieux. Pendant plus de 900 ans, des hommes avaient défriché, déplacé des pierres, arraché bribe par bribe des parcelles à la montagne, érigé des murets de soutènement, planté des vignes, fécondé de leur sueur une terre longtemps ingrate ! Et pendant plus de neuf siècles, le soleil avait mûri sur ces coteaux, jusqu'à proximité de la crête, un vin capiteux qui contribua pour une bonne part à l'excellente renommée des vins de ST-HIPPOLYTE même dans les pays voisins !

Et brutalement, avec une violence sans pareille, la nature asservie durant des siècles, se vengea de manière infernale !

Le 21 juillet 1934, les nuages d'abord tout blancs prirent subitement une teinte d'encre noire, sillonnée par de gigantesques éclairs ! Et, dans leur fracas, des trombes d'eau, des grêlons énormes s'abattirent sur le Langenberg et sur ST-HIPPOLYTE. Des fleuves d'eau boueuse se ruèrent à travers le vignoble, arrachant rageusement échelas et pieds de vignes, traînés pêle-mêle dans le ruisseau du vallon du Langenthal, devenu en quelques instants un torrent sauvage ! Le tunnel sous les remparts fut bouché rapidement ... Atterrés, impuissants derrière fenêtres et volets clos, les vigneronns voyaient rouler dans les rues, mêlés à l'eau bourbeuse ceps de vignes, échelas, feuilles vertes, raisins, ... Le fruit du travail d'années, de siècles !

Puis le silence revint ... Des heures encore, le ruisseau charria la terre si durement acquise. Lorsque les rues, les cours furent sommairement dégagées, on alla voir, là-haut... Plus rien ! Sur la pente dévastée, les rochers remis à nu, semblaient ricaner ...

Un second orage éclata en août, violent également, qui ne fit que parachever le mal déjà fait, déjà fait ... pour toujours - et la nature reprit ses droits, millénaires ! Seuls les murets sont restés, inébranlables. Mais plus jamais ils n'auront de vignes à soutenir !

.../...

Le drame du 21 juillet 1934 - il y a 60 ans ! - aurait-il pu être évité ? Très difficile à dire ! Les fusées paragrêle en usage à ce moment auraient-elles vraiment éloigné la catastrophe, ou simplement envoyé les vilains nuages vers les communes voisines et ceux qui se sont vidés sur ST-HIPPOLYTE n'étaient-ils pas un cadeau "d'à côté" ? Qui oserait l'affirmer ? De toutes façons, les fusées paragrêle - d'ailleurs fort coûteuses - ne sont plus en usage ! Quoi qu'il en soit, le Conseil Municipal de 1934, dans sa séance du 22 juillet 1934, lendemain du sinistre, prend la décision suivante :

"Le Conseil Municipal, vu la grande catastrophe du 21 juillet de grêle et d'eau dont la plus grande partie de notre banlieu viticole a été ravagée et des dégâts causés aux chemins ruraux et locaux, accorde un crédit extraordinaire jusqu'à 50.000 Francs pour faire les travaux de réparation les plus urgents ... Le Conseil Municipal estime les dégâts causés à notre vignoble et aux chemins à peu près à 1 à 2 millions, circa 100 hectares de vignes grêlées et endommagées par les eaux à 80 % et circa 100 hectares à 60 % ... Le Conseil Municipal se plaint que les gardes-champêtres n'étaient pas à leur poste pour tirer les fusées paragrêle au commencement de l'orage et leur dit un blâme de n'avoir pas fait leur service comme gardes-champêtres. L'indemnité qui leur était payée pour les travaux qu'ils faisaient à la commune sera supprimée provisoirement."

Mais le 28 octobre de la même année, le Conseil décide de payer, à partir du 1er janvier, de nouveau aux gardes-champêtres l'indemnité de 5 F par jour.

oOo

Ad. NOBEL



agrément préfectoral du Haut-Rhin
n° 99165 du 28.09.92

EMBAUCHER UNE AIDE A DOMICILE AVEC FAMI EMPLOI 68

FAMI EMPLOI 68 est une association créée par l'APA (Association Haut-Rhinoise d'aide aux Personnes Agées) pour offrir une assistance administrative aux particuliers désirant employer du personnel pour les aider à domicile.

Agréée pour les services aux personnes par arrêté du Préfet du département du Haut-Rhin, n° 99165 en date du 28 sept 1992, FAMI EMPLOI 68 est une association mandataire offrant ses services dans le cadre des mesures en faveur des Emplois Familiaux. Ses services sont apportés dans un souci du respect du droit social et par l'application de la Convention Collective des Employés de Maison.

FAMI EMPLOI 68 s'adresse à toute personne désirant une aide dans les tâches ménagères et familiales, ou désirant une présence :

- personnes âgées, retraités,
- handicapés,
- personnes en activité professionnelle,
- jeunes couples désirant faire garder les enfants à la sortie de l'école, les faire goûter, en attendant leur retour du travail.

Les soins infirmiers ainsi que les gros travaux (peinture, décapage des sols, etc.) et les travaux de jardinage sont exclus.

La mise en place de cette forme de service a été nécessaire pour permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier d'une aide ou d'une garde à domicile.

Quels sont les services mis à disposition?

FAMI EMPLOI 68 se charge de toutes les démarches nécessaires pour l'emploi d'une personne :

- déclaration de l'employeur à l'URSSAF,
- demande d'exonération des charges patronales de Sécurité Sociale pour les personnes concernées,
- déclaration de l'employé et, si nécessaire, demande d'immatriculation à la Sécurité Sociale.

Puis, afin d'assurer un bon déroulement administratif de cet emploi, FAMI EMPLOI 68 établit tous les documents utiles:

- contrat de travail,
- fiches de salaire,
- dossier de prise en charge des caisses de retraite, dans le cadre des prestations "garde à domicile",

- tous les trimestres civils, la déclaration à l'URSSAF pour le recouvrement des cotisations sociales,
- en fin d'année, le relevé des sommes engagées à déduire lors de la déclaration des impôts. En 1993, cette déduction se faisait dans la limite de 50% de 26 000 F de frais, soit un peu plus de 1 000 F par mois.
- en fin de contrat de travail : le solde de tout compte, le certificat de travail, la fiche ASSEDIC.

Le cas échéant, FAMI EMPLOI 68 pourra aider les personnes n'ayant pas trouvé d'employé, en particulier grâce à son propre fichier de candidatures. L'Association entretient aussi des relations suivies avec différents organismes de formation ainsi qu'avec les Services Sociaux des mairies.

Avant de les présenter, FAMI EMPLOI 68 reçoit tous les candidats en entretien individuel afin d'apprécier leur motivation et leur compétence.

FAMI EMPLOI 68 s'attache à établir des contacts personnalisés avec les employeurs. Son intervention garantit des relations claires avec le personnel grâce à des règles bien définies.

Des contrats sont établis entre les différentes parties.

Une permanence téléphonique, 5 jours sur 7, est mise à disposition des employeurs.

En contrepartie du service rendu, FAMI EMPLOI 68 demande des frais de gestion au prorata des heures de travail effectuées. Ces frais sont calculés d'après un fiche mensuelle de travail co-signée par l'employeur et le salarié. Cette fiche sert aussi de base pour le calcul du salaire.

Dans un premier temps FAMI EMPLOI 68 est intervenu à Mulhouse et sa proche banlieue afin de permettre une bonne mise en place du service. Maintenant l'Association étend ses activités sur tout le département du Haut-Rhin.

Le siège de FAMI EMPLOI 68 se situe à Mulhouse, au 61 rue de Pfastatt.

Si vous avez des questions à poser,

une adresse : **FAMI EMPLOI 68**
61, rue de Pfastatt
BP 2152
68060 MULHOUSE CEDEX

un téléphone : **89 43 23 32.**

AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DES MAISONS ANCIENNES

Notre département, du fait de la richesse de son passé, dispose d'un patrimoine architectural et historique fort intéressant, tant du point de vue culturel que touristique. Dans le but de contribuer à préserver et embellir ce patrimoine, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'accorder une aide financière aux propriétaires de maisons, édifiées avant 1900, qui entreprennent des travaux de restauration.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES :

- . réfection de la toiture en tuiles plates terre cuite traditionnelles,
- . mise à jour et restauration du colombage sous crépi,
- . réfection des façades (piquage du crépi et travaux d'enduit),
- . les travaux connexes à ces interventions : charpente, zinguerie, menuiserie extérieures en bois (fenêtres à petits bois, volets en bois plein, à deux barres et sans écharpes).

Les travaux de simple entretien ne sont pas pris en considération : simple remise en peinture des façades ou des menuiseries, réfection de l'enduit sans piquage du crépi, remaniements de charpente ou de zinguerie, sans réfection de la couverture...

L'aide du Conseil Général varie de 5 à 25 % du montant total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt architectural et historique de la maison et de la qualité des travaux réalisés. Une participation aux travaux retenus par la Commission "maisons anciennes" est demandée à la commune de situation de l'immeuble. Les communes les plus modestes en sont dispensées.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : à adresser avant le début des travaux

- . une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général du Haut-Rhin ;
- . les devis descriptifs et estimatifs des travaux qui seront entrepris (*en double exemplaire*) ; les travaux ne devront pas débuter avant le passage sur place de l'architecte-conseil départemental ;
- . une notice historique, précisant au moins la date de construction de la maison (*en double exemplaire*) ;
- . un plan de situation de la maison, lisible et précis (*en double exemplaire*) ;
- . une photographie (ou diapositive) de la maison, avant travaux ;
- . une copie de l'avis d'imposition sur le revenu du propriétaire, au titre du dernier exercice ;
- . l'indication de la profession et, si possible, le numéro de téléphone.

ADRESSE D'EXPEDITION DU DOSSIER

Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
Direction de la Culture et du Patrimoine
HOTEL DU DEPARTEMENT
B.P. 351 - 68006 COLMAR CEDEX
(Tél. 89.22.67.94 ou 89.22.68.00)

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MAISONS ANCIENNES

La politique du Conseil Général en faveur des maisons anciennes a largement favorisé la mise en valeur et la conservation des bâtiments anciens typiques de l'architecture alsacienne, qui constituent une des richesses du Haut-Rhin et qui contribuent à son originalité.

Mise en place en 1974, cette action a toutefois connu une évolution qui a conduit l'Assemblée Départementale à engager une réflexion globale et à redéfinir ses critères d'attribution.

LA RECHERCHE DU QUALITATIF ET LE SERVICE A LA POPULATION

Une intervention en amont du dossier de demande d'aide financière est nécessaire. Elle permettra aux architectes départementaux d'assurer leur mission d'aide et de conseil auprès des propriétaires afin d'éviter que des erreurs ne soient commises par ignorance.

Pour répondre à cette exigence, la demande de subvention devra dorénavant être présentée sur devis, avant le début des travaux.

La collaboration des communes est souhaitable. Par le biais des demandes de permis de construire, elles peuvent être le relais entre les propriétaires et le Conseil Général.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DU DOSSIER

Les maisons édifiées avant 1900 et présentant un intérêt architectural et historique sont susceptibles de bénéficier de l'aide départementale.

Afin toutefois d'assouplir cette disposition qui peut paraître abrupte, une réflexion sera entamée, conduisant à un inventaire des maisons et surtout des sites érigés après 1900 et qui mériteraient néanmoins d'être mis en valeur.

Aucune restriction n'est faite quant à la nature du bâtiment, qui peut être une maison d'habitation ou l'un de ses bâtiments annexes (grange, hangar, étable, maisonnette de jardin...).

Sont pris en considération pour la détermination du montant de l'aide :

- l'intérêt architectural et historique de la maison,
- son emplacement dans la ville,
- la qualité des travaux réalisés,
- les revenus du propriétaire.

Le sauvetage des maisons et le retour à l'état d'origine sont, dans la mesure du possible, souhaitables et encouragés. Aussi, les constructions neuves, ou copie d'ancien, après démolition du bâtiment ancien existant ne sont pas subventionnables.

La Commission pourra toutefois accorder une aide forfaitaire lorsqu'une construction neuve est insérée dans un ensemble ancien intéressant, pour pallier au phénomène de "dent creuse" ou lorsqu'un bâtiment est dans un état de dégradation ne permettant pas sa restauration.

Les matériaux traditionnels sont préconisés par la Commission. Aussi favorise-t-elle la tuile plate traditionnelle alsacienne par rapport à son imitation, la tuile "vauban", ou le bois par rapport au PVC ou à l'aluminium...

S'ils ne constituent pas un élément déterminant pour le calcul de l'aide départementale, la connaissance des revenus du propriétaire permet à la Commission de moduler son intervention financière.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

La subvention porte sur l'ensemble des travaux extérieurs, soit :

- réfection de la toiture en tuiles plates terre cuite traditionnelles,
- mise à jour et restauration du colombage sous crépi,
- réfection des façades (piquage du crépi et travaux d'enduit),
- les travaux connexes à ces interventions : charpente, zinguerie, menuiserie extérieure en bois (fenêtres à petits bois, volets en bois plein, à deux barres, sans écharpes).

La réfection de la toiture :

La tuile préconisée est la tuile plate terre cuite traditionnelle "alsacienne". Le changement, ou le remaniement complet de la couverture en tuiles plates (dépose, repose, y compris lattage) est subventionnable. La tuile plate mécanique "vauban", imitation de la tuile alsacienne est subventionnée, dans le meilleur des cas, au taux de 5 %.

Seuls les travaux de restauration de la charpente ancienne sont pris en considération. La création de nouvelles lucarnes, ainsi que la pose de fenêtres de type Velux n'est pas subventionnée et même fortement déconseillée.

Mise au jour et restauration du colombage sous crépi :

Si l'existence d'un pan de bois est décelée, sa mise au jour et en valeur sera demandée par la Commission.

La restauration, ainsi que le remplacement des éléments défectueux sont subventionnés. L'habillage factice au moyen de planches de recouvrement est déconseillé et non subventionné.

La réfection des façades :

Les simples travaux de crépissage, réalisés sans piquage de l'enduit, ne sont pas subventionnables.

La simple remise en peinture des façades ne sera pas prise en compte. Elle devra être liée aux travaux de piquage et de réfection des enduits.

Des dérives ayant été observées en matière de coloration des façades, la Commission se réserve le droit de renoncer au subventionnement de maisons colorées de façon non harmonieuse.

Les travaux connexes :

Ils ne sont subventionnables que lorsqu'ils sont réalisés dans le cadre d'une restauration générale de l'immeuble. Exemple : Une demande présentée pour un remaniement de charpente ou de zinguerie, sans intervention sur la couverture, n'est pas subventionnable.

De même, les travaux de menuiseries ne sont subventionnables que s'ils sont liés aux travaux de réfection des façades. Le matériau préconisé est le bois. L'aluminium et le PVC ne sont pas subventionnables.

Dans la mesure du possible, la conservation et la restauration des menuiseries anciennes, ainsi que le maintien en place des portes ou porches d'origine est souhaitée.

Les fenêtres traditionnelles, munies de petits bois, compatibles avec l'emploi de double vitrage, sont subventionnées.

Les volets en bois plein, à deux barres et sans écharpes sont préconisés. Pour les maisons du 18ème siècle, les modèles à jalousie sont conseillés. Les volets roulants ne sont pas retenus.

LES TRAVAUX REALISES EN REGIE PERSONNELLE

La Commission accepte les travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes, sous réserve que le service en soit informé, avant le démarrage des travaux, au moyen d'un courrier accompagné d'une prise de vue de la maison, état avant travaux.

Le mémoire des travaux, comprenant les factures d'achats de matériel et les heures consacrées à la restauration, sera sollicité par la Commission.

Ce document détaillera, par lots :

- les travaux déjà effectués : les factures, classées et numérotées seront accompagnées d'un récapitulatif des dépenses et des heures de travail ;

- les travaux restant à entreprendre.

Pour information, le taux horaire pris en compte actuellement est de 40 F.

LA PARTICIPATION COMMUNALE

La quote-part communale est sollicitée auprès des communes ayant une note PHI de 0 à 39. Elle doit être égale à au moins 5 % du montant des travaux retenus par la Commission. En cas de non participation de la commune, la subvention départementale ne pourra excéder 5 % du montant des travaux.

A partir de la note PHI de 40, les communes peuvent ne pas participer aux travaux réalisés par les propriétaires. Dans ces communes, le Conseil Général intervient normalement, de 5 à 25 % du montant total des travaux.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : à adresser au Conseil Général avant le début des travaux

- . une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général du Haut-Rhin ;
- . les devis descriptifs et estimatifs des travaux qui seront entrepris (**en double exemplaire**) ; les travaux ne devront pas débiter avant le passage sur place de l'architecte-conseil départemental ;
- . une notice historique, précisant au moins la date de construction de la maison (**en double exemplaire**) ;
- . un plan de situation de la maison, lisible et précis (**en double exemplaire**) ;
- . une photographie (ou diapositive) de la maison, **avant travaux** ;
- . une copie de l'avis d'imposition sur le revenu du propriétaire, au titre du dernier exercice ;
- . l'indication de la profession et, si possible, le numéro de téléphone.

ADRESSE D'EXPEDITION DU DOSSIER

Monsieur le Président du Conseil Général
 Direction de la Culture et du Patrimoine
 Hôtel du Département
 BP 351 - 68006 COLMAR CEDEX

0 0 0

En tout état de cause, chaque dossier pouvant constituer un cas particulier, le service de la Culture et les architectes-conseils départementaux se tiennent à la disposition du public et des communes pour apporter aide et conseil.

Pour toute précision complémentaire s'adresser à :

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
 HOTEL DU DEPARTEMENT - BP 351 - 68006 COLMAR CEDEX

Tél. : 89.22.67.94 ou 89.22.68.00

LES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR LES RENOVATIONS DE MAISONS

Règles à observer :

- ° Déposer une demande d'autorisation **préalable** à la Mairie au minimum un mois avant le démarrage des travaux.
- ° Respecter les prescriptions contenues dans l'autorisation (teintes, matériaux, etc.).
- ° Les immeubles devront être achevés depuis **plus de 20 ans**.

Opérations concernées :

- mise à jour du colombage et la peinture	50 F/m ²
- rénovation du crépi avec colombage	25 F/m ²
- peinture du crépi avec colombage	20 F/m ²
- rénovation du crépi sans colombage	20 F/m ²
- peinture du crépi sans colombage	15 F/m ²
- toiture en tuiles plates et uniquement en zone UA du POS	20 F/m ²
- toiture en tuiles mécaniques de forme "Biberschwanz"	10 F/m ²
- remplacement des portes cochères en bois, en zone UA du POS	
° porte en chêne (forfait)	2.000 F
° porte en sapin (forfait)	1.500 F
- remplacement de volets existants ou de volets roulants de :	
° par volet plein	100 F
° par volet avec persiennes	120 F
- pour la réfection des murs des remparts	15 % du montant des travaux

LES CONCILIATEURS

Les conciliateurs sont les successeurs des Juges de Paix.

Créés, au début, à titre expérimental dans quatre départements, l'institution a été reprise et généralisée sous l'impulsion de monsieur Alain Peyrefitte, par le décret du 18 mai 1981.

En principe, 3 000 à 4 000 conciliateurs devaient être mis en place, dans les deux ans, afin que chaque canton en soit pourvu. Mais actuellement, l'institution ne compte qu'un millier de conciliateurs, répartis sur toute la France, certains exerçant dans plusieurs cantons.

Cela tient au fait que l'institution a été mise en veilleuse entre 1982 et 1986, par monsieur Badinter, car elle avait donné lieu à des contestations de la part d'un certain nombre de magistrats.

Elle a été normalisée et réactivée par les circulaires ministérielles des 27 février et 9 novembre 1987, qui la régissent encore.

Nomination

Le conciliateur est un homme ou une femme volontaire, nommé pour une année, renouvelable par période de deux ans, par ordonnance du premier président de la cour d'appel, sur proposition du procureur général.

Il prête serment devant cette juridiction.

Rôle et compétence

Le conciliateur exerce dans les cantons mentionnés dans l'ordonnance de nomination.

Il essaye de régler à l'amiable les différends portant sur des droits dont les personnes concernées ont la libre disposition.

C'est ainsi qu'il intervient dans les affaires civiles entre propriétaires et locataires, les querelles de voisinage, les nuisances, les bruits abusifs, les servitudes, le droit de passage, le recouvrement de créances contestées, les malfaçons, les travaux, les assurances, l'exécution des décisions judiciaires, les pensions alimentaires (sauf si une décision judiciaire a été rendue en la matière). En ce qui concerne les créances, le conciliateur ne doit pas faire l'agent de recouvrement, il n'intervient que lorsqu'il y a désaccord.

Par contre, sont exclus de sa compétence les conciliations en matière de baux ruraux, de contrats de travail (prud'hommes), les litiges relevant de la consommation, ceux opposant des particuliers à l'administration (médiateurs), ceux relatifs à l'état des personnes. Il n'intervient jamais en matière de divorce.

Le conciliateur peut aussi exercer sa mission en matière pénale, à la demande du parquet, lorsqu'il s'agit d'infractions qui n'ont causé qu'un trouble minime à l'ordre public et que l'action publique n'a pas encore été mise en mouvement. En règle générale, la conciliation intervient donc avant tout procès.

Dans le cas qui vient d'être invoqué, le procureur de la république saisit alors le conciliateur, notamment s'il estime que l'indemnisation de la victime justifierait un classement sans suite ou que la plainte porte en réalité sur un litige de nature civile, ou est relative à des faits pour lesquels une conciliation réussie constituerait une solution satisfaisante pour la paix sociale (conflits familiaux, de voisinage, etc...).

Dans ce cas, après la séance de conciliation, le conciliateur restituera au procureur de la république les documents qui lui auront été communiqués et l'informerá de la suite que l'affaire aura connue sous son égide, en joignant un compte-rendu de son intervention ou une copie du "constat d'accord".

Quelles sont les différences avec le juge de paix

D'abord celui-ci était un "juge", un magistrat nommé après concours. Il convoquait les parties et, après les avoir entendues, il prenait une décision. Il pouvait juger par défaut. Il avait pouvoir de coercition, il pouvait contraindre par application d'une amende ou punir.

Tout cela le conciliateur ne peut pas le faire.

Il "invite" les parties à se présenter devant lui. Si elles viennent (ce qu'elles ne sont pas obligées de faire), il essaie de les mettre d'accord. Il ne peut ni les contraindre à faire quelque chose, ni les punir.

Les statistiques indiquent que ce sont les litiges de voisinage qui interviennent en premier lieu : 44%.

Viennent ensuite :

- Les litiges fonciers : 14%
 - Les affaires de famille : 12%
 - Les différends entre fournisseurs et clients : 10%
 - Les règlements de dommages ou malfaçons : 9%
 - Les litiges nés de l'exécution de contrats : 9%
 - Parfois le règlement amiable des conséquences civiles des affaires pénales sur saisine du procureur de la république : 2%.
- Les statistiques nous apprennent également que le règlement de ces petits litiges s'effectue généralement dans des délais très courts :

- 40% en deux semaines ou moins,
- 40% en trois ou quatre semaines,
- 20% en cinq semaines.

Procédure

Elle se caractérise par l'absence de tout formalisme, ce qui n'exclut pas le respect de certains principes :

a) la saisine : elle est très souple. Toute personne physique ou morale peut s'adresser au conciliateur par écrit, par téléphone ou se présenter à lui, lorsqu'il assure une permanence.

En ce qui concerne le téléphone, pour des raisons évidentes, il est demandé de ne pas communiquer notre numéro de téléphone personnel.

Il doit être précisé que la saisine du conciliateur n'interrompt ni ne suspend la prescription, les délais de déchéance ou de recours.

b) la convocation : Si les deux parties ne se présentent pas spontanément, il y a lieu de les convoquer.

En général, c'est une personne qui vient se plaindre d'un différend. Les deux parties sont alors convoquées à la mairie du chef lieu de canton. La partie adverse peut ne pas se présenter. Comme on l'a déjà dit, le conciliateur ne peut l'y contraindre, car il n'a pas de pouvoir coercitif. Il délivre alors au demandeur une "attestation" certifiant que la partie adverse, régulièrement convoquée, ne s'est pas présentée. Le plaignant peut alors poursuivre devant le tribunal d'instance soit directement, par une lettre adressée au greffe, soit par ministère d'huissier, ce qui entraîne des frais.

Tentative de conciliation

Le but de la conciliation est de trouver un terrain d'entente, pour aboutir à un constat d'accord.

Il n'y a pas de rencontre possible, si chacun ne fait pas un pas en avant.

Le conciliateur doit se borner à écouter les exposés des deux parties. Ce n'est pas toujours triste, c'est même très enrichissant parfois en ce qui concerne le répertoire des insultes qui s'échangent.

Après avoir fait un résumé des prétentions des deux parties, il faut faire preuve d'initiative ou d'imagination pour faire lâcher du lest de part et d'autre et parvenir à trouver un terrain d'entente.

En principe, il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances approfondies de droit. Le bon sens et l'imagination suffisent. Mais, si on en a, cela rend parfois bien service. Il est cependant recommandé au conciliateur de ne pas poursuivre son office, lorsque les règles de droit applicables sont trop complexes ou mettent en jeu un principe de droit public méconnu.

Rien ne s'oppose à ce que le conciliateur propose une solution originale. Il n'est pas souhaitable qu'il l'impose. La meilleure solution est d'aboutir à un compromis accepté par les deux parties.

Pour acquérir une connaissance plus complète de l'affaire, le conciliateur peut se rendre sur place, même en sortant de sa circonscription.

Le conciliateur peut aussi entendre des tiers, sous réserve de leur acceptation. Les déclarations ne sont pas recueillies sous serment et elles n'ont d'autres valeurs que celles de simples renseignements.

Par contre même, le conciliateur ne peut faire appel à un expert. Mais, il peut inviter les deux parties à y recourir, s'il y a un problème technique. Il peut les aider à en choisir un sur la liste établie.

Il va de soi que le conciliateur est tenu à l'obligation du secret et que les informations qu'il recueille ne peuvent être divulguées.

Représentation

Les parties peuvent se faire représenter ou assister par une personne de leur choix, notamment un avocat. S'agissant d'une procédure simple, il est préférable que ce soient les intéressés eux-mêmes qui se présentent.

Procès verbal de conciliation

Le conciliateur n'étant pas un juge, il ne prend pas de décision. Lorsqu'il est arrivé à un accord total ou partiel, il rédige un procès-verbal de conciliation qui est signé par chacune des parties après avoir porté la mention manuscrite "lu et approuvé".

Une copie de ce P.V. est remise à chacun, l'original est déposé au greffe du tribunal d'instance.

Si les parties en expriment la volonté dans l'acte constatant leur accord, elles peuvent demander au juge d'instance concerné de donner force exécutoire à l'acte exprimant l'accord. L'acte est ainsi authentifié. Si l'une des parties ne respecte pas l'accord, la partie adverse peut recourir directement au ministère d'huissier pour faire exécuter l'engagement pris.

A défaut de conciliation, il est indiqué aux deux parties, le plus souvent au demandeur, de s'adresser au tribunal d'instance pour obtenir une décision judiciaire, c'est à dire un jugement. Cet aperçu du rôle du conciliateur vous permettra de mieux apprécier désormais si vous devez lui envoyer les personnes qui viennent vous soumettre leurs différends ou leur querelle.

QUI EST, et que FAIT, le MÉDIATEUR

ne pas confondre avec le Conciliateur

Lorsque vous avez un litige avec l'administration, un certain nombre de voies de recours vous sont ouvertes :

- recours hiérarchique,
- recours suivant le cas devant les tribunaux judiciaires ou devant le tribunal administratif;
- vous pouvez aussi vous adresser au médiateur

QUI est-il ?

Il s'agit d'une personnalité qui est nommée pour six ans en conseil des ministres.

Il n'est pas révocable et il n'est pas rééligible. De plus, il ne reçoit d'instruction d'aucune autorité. Cela lui garantit une grande indépendance.

QUEL EST SON RÔLE ?

Le médiateur n'est pas un superjuge de l'administration, c'est un relais entre vous et l'administration.

Il ne peut revenir sur une affaire déjà jugée ou intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction.

Au contraire, il est là pour résoudre les conflits sans procès. Pour ce faire, il peut adresser des recommandations aux administrations mises en cause.

Les fonctionnaires sont dans l'obligation de répondre à ses questions, d'exécuter les enquêtes qu'il leur demande de faire. Il dispose d'un correspondant dans chaque ministère et dans chaque département existe un délégué du médiateur auprès du Préfet.

COMMENT LUI FAIRE APPEL ?

Il est impossible de lui écrire directement. Un particulier, une entreprise, une association, en litige avec l'administration, devront obligatoirement passer par un parlementaire, député ou sénateur.

C'est ce parlementaire qui saisira en votre nom le médiateur.

Ce dernier a son siège au 96, av. Suffren 75017 PARIS.

ATTENTION

Le recours au Médiateur ne suspend pas les délais de procédure juridictionnelles et administratives.

Il faut donc, si c'est nécessaire, intenter en même temps une action en justice contre les administrations concernées et saisir le médiateur.

INFORMATIONS PRATIQUES ...

Permanences administratives de la M.S.A. :

Mairie de RIBEAUVILLE - de 14 h à 15 h : 24 janvier, 28 mars, 25 avril, 23 mai et 27 juin.

Vos rendez-vous avec le bibliobus :

10 janvier	13 juin	Devant le Crédit Agricole de 15 h à 18 h 30.
14 février	12 septembre	
14 mars	10 octobre	
11 avril	14 novembre	
09 mai	12 décembre	

C.R.A.V. - Changement d'adresse :

Depuis le 10 octobre 1994, la CRAV a changé d'adresse :

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE D'ALSACE-MOSELLE
36 rue du Doubs à 67011 STRASBOURG Cedex 1

Nouveau numéro de téléphone : 88.65.20.21.

Nouveau numéro de télécopie : 88.65.20.65.

Point d'accueil retraite :

Mairie de RIBEAUVILLE, le 3ème mardi du mois de 14 h à 16 h 30 et sur rendez-vous le matin.

Calendrier des congés scolaires :

Noël : du mardi 20.12.1994 après la classe au jeudi 05.01.1995 au matin
Hiver : du samedi 25.02.1995 après la classe au lundi 13.03.1995 au matin
Printemps : du samedi 22.04.1995 après la classe au mardi 09.05.1995 au matin
Eté : à partir du jeudi 29.06.1995 après la classe.

Consultations médicales d'appareillage :

Le programme détaillé des consultations médicales d'appareillage qui seront assurées par l'équipe médico-technique du Centre d'Appareillage de la Direction interdépartementale au cours de l'année 1995 est disponible au secrétariat de Mairie.

à suivre ...

... INFORMATIONS PRATIQUES (suite) ...

Le C.A.U.E. :

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ?
Vous avez engagé des travaux ?

Sachez que, répondant à la fois à la mission que lui accorde la loi sur l'architecture et aux orientations issues des Etats Généraux de l'Aménagement de l'Espace et des Paysages Haut-Rhinois, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est là pour vous aider.

Vous trouverez dans nos permanences un architecte qui répondra gratuitement à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Permanences : arrondissement de RIBEAUVILLE :

RIBEAUVILLE : 4ème mercredi du mois, de 14 h à 17 h, à la Mairie. Il est recommandé de prendre rendez-vous en téléphonant aux mairies recevant ces permanences.

Objets trouvés :

2 parapluies	des lunettes de vue	un pull
plusieurs clés	un bracelet dame	une écharpe
un sac à main	une montre homme	

Ramonage :

Le Préfet du Haut-Rhin rappelle que le Règlement Sanitaire Départemental dispose que "les opérations de nettoyage des foyers et de leurs accessoires doivent être effectuées par une entreprise dont le responsable des travaux est titulaire d'un brevet de maîtrise du bâtiment ou de ramonage." Des dérogations à cette règle peuvent être accordées par le Préfet après avis de la Corporation et de la Chambre de Métiers, en faveur des titulaires d'un brevet de compagnon ou d'un diplôme équivalent.

Les ramoneurs intervenant sur le territoire de la commune devront être en situation régulière au regard des exigences d'aptitude professionnelle ainsi fixées, sous peine de poursuites.

à suivre ...

... INFORMATIONS PRATIQUES ...

Carte d'identité :

La carte nationale d'identité n'est pas obligatoire mais il est fortement recommandé d'en posséder une : elle vous sera souvent réclamée pour les démarches de la vie quotidienne (retirer une lettre recommandée à la Poste, paiement par chèque ...).

Première demande :

Elle se fait à la Mairie avec les pièces suivantes : deux photos d'identité récentes et identiques, un timbre fiscal de 150 F, le livret de famille du demandeur ou de ses parents. La carte d'identité s'obtient en huit jours environ et est valable dix ans.

Renouvellement :

Idem que pour la première demande. Veuillez présenter, en outre, la carte d'identité périmée.

Modification d'une carte en cours de validité :

En cas de mariage ou de changement de nom, veuillez présenter à la Mairie une pièce justificative du changement de nom (ex. livret de famille, jugement de divorce, acte de mariage, ...). Si votre carte d'identité est en cours de validité, elle sera modifiée gratuitement jusqu'à la limite de validité en cours.

Passeport :

La demande se fait à la Mairie en présentant deux photos d'identité récentes et identiques, un timbre fiscal de 350 F, la carte d'identité en cours de validité, le livret de famille. La durée de validité du passeport est de 5 ans.

Pour le renouvellement, présentez-vous à la Mairie avec l'ancien passeport, deux photos d'identité récentes et identiques, un timbre fiscal de 350 F.

Les enfants de moins de 15 ans peuvent, soit posséder leur propre passeport, soit être inscrits sur celui de leurs parents. Pour cela, il suffit de fournir le passeport, le livret de famille, deux photos d'identité par enfant âgé de plus de 7 ans.

Au-delà de 15 ans, les enfants doivent avoir leur passeport personnel.

LE CADMIUM (suite)

7° - QUELLE EST LA POLLUTION DU SOL ?

a) Sols agricoles

Le cadmium est un élément naturel présent dans la croûte terrestre. L'utilisation du cadmium n'augmente pas la quantité totale de ce métal dans l'environnement pris au sens le plus large, mais le répartit sous des formes de "disponibilité" différentes, d'où un risque de bioaccumulation et de contamination de la chaîne alimentaire. Ainsi, le cadmium présent dans les minerais de zinc ou les roches phosphatées se retrouve en partie sous forme diffuse à la surface des terrains agricoles. De même, les boues de traitement des eaux usées apportent des traces de cadmium sur les sols sur lesquels elles sont répandues. La redéposition des poussières de composés de cadmium présents dans l'air participe à la pollution des sols agricoles.

Toutes les sources de cadmium n'ont pas le même impact sur l'environnement et la santé. Celles qui contribuent à la pollution des sols de culture et d'élevage sont préoccupantes. En revanche, on ne peut considérer que les composés de cadmium mis en décharges contrôlées, insolubles pour la plupart, soient à l'origine de pollutions notables, pour autant que ces décharges aient été réalisées dans des conditions satisfaisantes et fassent l'objet d'une surveillance à long terme.

L'évaluation précise de la quantité de cadmium qui, annuellement, pollue les zones agricoles, est difficile à établir et une valeur moyenne peut toujours masquer des différences locales importantes. En conséquence et par prudence, nous n'avons retenu pour l'évaluation qui suit que les valeurs les plus conservatrices.

Le cadmium susceptible d'augmenter les quantités déjà présentes dans les sols agricoles peut provenir, soit :

- de la redéposition de poussières atmosphériques ;
- d'eaux polluées pouvant être utilisées pour l'irrigation ;
- des boues d'épandage ;
- des engrais phosphatés ;
- du compost obtenu à partir d'ordures ménagères.

En prenant comme source de données, l'étude commanditée par la CEE, on peut évaluer de la façon suivante la pollution annuelle des sols agricoles pour l'ensemble des pays de la Communauté :

- redéposition des poussières : 168 tonnes (dans l'impossibilité d'évaluer la fraction de poussières retombant sur les sols agricoles, nous proposons de prendre, par excès, la totalité des poussières émises). La réalité est certainement très différente, même si l'on considère que les sels de cadmium retombés dans les agglomérations peuvent être entraînés par les eaux de ruissellement et se retrouver dans les boues d'épuration ;
- eau : 62 tonnes (ce chiffre représente 50 % de la pollution aqueuse totale, hypothèse haute et arbitraire dans l'impossibilité de préciser la part de cadmium qui, via l'arrosage et l'irrigation, peut se déposer sur les sols agricoles. Une fraction importante des eaux rejoint les zones marines) ;
- boues d'épandage : 52 tonnes (sur un total estimé à 135 tonnes de cadmium contenu dans les boues provenant des stations d'épuration d'eaux pouvant contenir des traces de cadmium, ce chiffre représente la fraction directement répandue sur les sols de culture. Nota : il ne semble pas que l'on doive ajouter ici les 61 tonnes provenant de la mise directe en décharge et les 9 tonnes attribuées à l'incinération d'une partie des boues) ;
- engrais phosphatés : 263 tonnes (il a été supposé par les rédacteurs de l'étude que les engrais utilisés dans les Etats membres de la

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Contenu du dossier

Toutes les pièces demandées sur le formulaire de la demande sont utiles pour une bonne instruction.

Tous les projets situés en périmètre de monuments historiques ou en site inscrit doivent être accompagnés de vues photographiques de l'existant.

Lorsqu'il s'agit de demandes de permis de construire, elles doivent être complétées par la loi paysage (voir annexe 1).

LA DECLARATION DE TRAVAUX

Quand faut-il faire une demande de déclaration de travaux ?

Une demande de déclaration de travaux est nécessaire lorsque l'aspect extérieur est changé tel que :

- ° Ravalement de façade
- ° Percement de fenêtre ou suppression
- ° Construction de moins de 20 m²
- ° Installation d'une serre
- ° Edification d'une clôture
- ° Mise en place d'une piscine ... (voir annexe 2).

LE CERTIFICAT D'URBANISME

(voir annexe 3).

